



Assemblée générale

Soixante-treizième session

78^e séance plénière

Mercredi 24 avril 2019, à 9 h 55
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

La Présidente (parle en espagnol) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 7 de sa résolution 73/127, du 12 décembre 2018, adoptée au titre du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », dans lequel l'Assemblée invite la présidence à organiser le 24 avril 2019 une réunion plénière de haut niveau d'une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

L'Assemblée générale se souviendra qu'elle a clos l'examen du point 15 de l'ordre du jour à sa 51^e séance plénière, tenue le 12 décembre 2018. Pour que l'Assemblée générale puisse tenir la réunion plénière de haut niveau, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite rouvrir l'examen du point 15 de l'ordre du jour et tenir immédiatement une réunion plénière de haut niveau d'une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix?

Il en est ainsi décidé (décision 73/504 B).

Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

La Présidente (parle en espagnol) : C'est pour moi un véritable privilège de présider la première commémoration de la « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ». Je tiens à exprimer ma gratitude au Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à tous les États Membres qui ont encouragé et appuyé la proclamation de cette journée internationale. Le message sans précédent, de tous les organes principaux de l'ONU, que nous avons entendu dans l'exposé qui a précédé la présente séance, est le reflet de notre détermination commune à préserver et à renforcer le multilatéralisme.

Aujourd'hui, j'aborderai trois points essentiels. Premièrement, je parlerai des défis mondiaux et des défis liés au multilatéralisme. À l'Assemblée, nous avons entendu dire que le multilatéralisme est remis en question et que nous sommes confrontés à un manque de confiance dans les institutions en général et dans l'Organisation en particulier. Cette situation est due au fait que nous vivons dans un monde de plus en plus polarisé et fragmenté avec davantage de conflits et de problèmes à régler, de la faim aux crises humanitaires, et des changements climatiques au terrorisme. Cela coïncide avec la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-11876(F)



Document adapté

Merci de recycler



résurgence de nationalismes extrémistes qui remettent en question la validité et l'existence même d'un ordre international fondé sur des règles.

Aujourd'hui, les défis de nature supranationale et multidimensionnelle se sont multipliés. Nous savons, par exemple, qu'aucun pays ne peut échapper aux effets dévastateurs des changements climatiques, qui font peser une menace existentielle sur l'humanité et sur la planète. Six cent cinquante millions de personnes se trouvent dans une situation d'extrême pauvreté et plus de 821 millions de personnes souffrent de la faim. En outre, les femmes, dans tous les pays sans exception, restent victimes de multiples formes de discrimination et de violence simplement parce qu'elles sont des femmes.

De même, les tensions géopolitiques et les conflits n'ont pas disparu. Les guerres continuent de coûter la vie à des personnes innocentes, des femmes, des filles et des garçons. Le terrorisme persiste, se jouant des frontières, des nationalités, de l'âge ou de la foi. Rien ne peut le justifier. À propos de ce fléau, je tiens une fois de plus à faire part de ma tristesse au Gouvernement et au peuple sri-lankais ainsi qu'aux familles des victimes des attentats terroristes atroces perpétrés à Pâques et à leur réitérer ma solidarité. Je condamne fermement ces faits. Je dédie cette journée internationale et nos efforts aux victimes de ces attentats et à toutes les victimes de la violence.

Nous ne pourrions rétablir la confiance dans le multilatéralisme si nous excluons celles et ceux pour qui nous travaillons, celles et ceux qui, avec nous, les États, peuvent apporter des solutions et prendre des engagements. Nos peuples aspirent à une gouvernance mondiale sans exclusive. C'est pour cette raison que rapprocher l'Organisation des Nations Unies des citoyens, et les citoyens de l'Organisation des Nations Unies, est une priorité constante de ma présidence. Pour ce faire, nous devons apprendre à mieux communiquer avec les personnes à l'extérieur de ce bâtiment, ce qui m'amène à mon deuxième point.

Je tiens à souligner l'héritage du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix pour nos peuples et nos nations. L'Organisation a donné naissance à des accords fondamentaux et universels qui ont fait du monde un endroit plus sûr, plus sain, plus juste et offrant davantage de possibilités à toutes et tous. La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous avons célébré le soixante-dixième anniversaire en décembre dernier, est issue de l'Assemblée générale, tout comme les conventions, les pactes et les

déclarations relatifs à la paix, aux droits de l'homme et au développement, y compris, bien sûr, le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au cours de ces sept décennies, l'ONU a joué un rôle central dans le règlement pacifique des conflits et des différends. L'ONU a sauvé des millions de vies. Il n'y a pas une seule région où elle n'ait pas contribué à consolider la paix. Ses missions de maintien de la paix opèrent dans des environnements difficiles, protégeant la population civile et les personnes les plus vulnérables. Le personnel déployé dans les missions contribue jour après jour à consolider la paix et à promouvoir la réconciliation. Il est indéniable que l'ONU a transformé le destin de l'humanité.

En tant que principale plateforme de dialogue et d'accords entre États souverains, l'ONU a eu un véritable impact sur la santé, la sécurité, le bien-être et la dignité de millions de personnes. La recherche permanente d'accords et la promotion d'une coopération respectueuse de la diversité et des différences entre les États Membres sont le moteur de notre action quotidienne. Par la résolution 73/127, l'Assemblée générale a réaffirmé la confiance de nos peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte, et la pertinence du multilatéralisme et du droit international pour progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à parvenir à une paix pérenne et durable par la diplomatie.

Le multilatéralisme est le moyen le plus efficace, mais aussi la seule voie possible, pour instaurer et maintenir la paix et le développement durable. Nous mettre un terme à l'idée fautive selon laquelle le multilatéralisme sape la souveraineté des États, alors qu'en fait, c'est tout le contraire : il la renforce. C'est pourquoi, lors de chacune de mes activités, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation, je le répète : aucun pays, aussi puissant soit-il, ne peut relever seul les défis auxquels nous sommes confrontés. La plupart des dirigeants du monde partagent cette vision, comme ils l'ont dit lors du débat général de septembre 2018 en appelant au renforcement du système international fondé sur des règles et de l'Organisation. Et ce même appui à la diplomatie multilatérale a été exprimé à la réunion informelle que j'ai organisée en février de cette année avec sept anciens présidents de l'Assemblée générale. Nous avons accompli beaucoup de choses, c'est vrai, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Troisièmement, je parlerai de la nécessité de revitaliser l'Organisation et de renforcer la confiance dans le multilatéralisme, ce pour quoi je voudrais également

appeler à l'action. Nous devons et nous pouvons rendre l'Organisation plus forte et plus efficace. À partir de ce jour, chaque année, le 24 avril sera l'occasion d'évaluer la contribution de l'Organisation à l'humanité et, pour obtenir des résultats toujours meilleurs, il est essentiel d'avoir une Organisation plus efficace, plus transparente et plus flexible qui réponde véritablement aux aspirations des peuples. Nous devons également parvenir à instaurer un ordre international plus juste et plus équitable. Il est fondamental de redoubler d'efforts pour honorer les engagements pris, à savoir éliminer la pauvreté et lutter contre les inégalités, assurer la santé et l'éducation pour tous, protéger l'environnement et garantir la paix. Il est impératif que nous tendions d'abord la main aux plus vulnérables et aux exclus, à celles et ceux qui sont encore enlisés dans la méfiance, dans la peur et dans la pauvreté. Nous devons faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies soit pertinente pour tous.

Pour élargir notre dialogue, j'ai organisé hier un forum informel sur l'importance du multilatéralisme. Les échanges ont été très substantiels, mais je voudrais souligner une des conclusions en particulier. Si nous parvenons à un processus et à des progrès tangibles dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, cette réalité concrète, qui améliorera considérablement la vie de chaque personne sur le terrain, sera plus forte que tout discours que nous pouvons prononcer ici dans cette salle.

Ayons le courage et la volonté de changer et d'améliorer nos méthodes de travail, tout comme la qualité des projets de résolution que nous adoptons et, bien entendu, de leur mise en œuvre. Ayons le courage de concrétiser et de mettre en œuvre les réformes dont nous convenons. Faisons fonctionner l'Organisation et tous ses organes comme les pièces d'une horloge de précision, avec un même engrenage. Appuyons le processus de revitalisation de l'organe le plus démocratique et le plus représentatif : l'Assemblée générale. Prenons les mesures les plus appropriées pour moderniser ses structures et l'action quotidienne de la diplomatie multilatérale.

Dans deux ans à peine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ce sera une occasion privilégiée de renforcer les bases fondatrices de l'Organisation, qui sont l'aspiration à un monde sans guerre, sans faim et avec moins de souffrances, un monde où tous les peuples

seront libres et bénéficieront des mêmes possibilités de développement et de bien-être.

Nous avons une occasion sans précédent de faire pencher la balance du bon côté de l'histoire. Face aux interrogations, la réponse est davantage de multilatéralisme et de coopération. Face à la méfiance, la réponse est davantage d'efficacité et de transparence. Face à la violence, la réponse est davantage de diplomatie et de dialogue. Face à l'unilatéralisme, la réponse est davantage de solidarité et d'action collective.

Enfin, en tant que Présidente de l'Assemblée générale, je voudrais assurer les membres que cet objectif restera au centre de mes efforts : parvenir à davantage de dialogue, davantage de collaboration, davantage d'accords et, surtout, davantage d'action, afin de garantir un monde plus pacifique, plus ouvert, moins inégal et plus humain, le monde dont nous avons rêvé il y a 73 ans et dont nous pouvons encore faire une réalité.

Conformément à l'article 70 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, qui va faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

M^{me} Ribeiro Viotti (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de me joindre aux membres pour cette importante célébration proclamée en décembre 2018 par l'Assemblée générale. Il s'agit d'un événement qui vient s'ajouter au calendrier de l'ONU et dont nous nous réjouissons, mais, bien sûr, le fait que la proclamation de cette journée a été jugée nécessaire illustre clairement l'état actuel de notre projet commun de coopération internationale. C'est pourquoi il est opportun de réfléchir au multilatéralisme alors que nous poursuivons nos efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et préparer une série de manifestations de haut niveau en septembre, ainsi que la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies l'année prochaine.

Dans cet esprit, je transmets les chaleureuses salutations du Secrétaire général António Guterres, et j'ai le plaisir de prononcer le message suivant en son nom.

« La première célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix met en valeur l'utilité de la coopération internationale pour le bien commun. Depuis près de 75 ans, les mécanismes multilatéraux mis en place après la Seconde

Guerre mondiale ont sauvé des vies, favorisé le progrès économique et social, protégé les droits de l'homme et, enfin et surtout, contribué à prévenir un troisième effondrement vers une conflagration mondiale. Qu'il s'agisse de l'articulation du droit international, de la promotion de l'égalité des genres, de la protection de l'environnement ou de la lutte contre la prolifération des armes meurtrières ou des maladies mortelles, le multilatéralisme et la diplomatie ont fait leurs preuves au service des peuples du monde entier.

Mais la coopération ne saurait être tenue pour acquise. Cette nouvelle journée internationale tombe à une époque où l'action multilatérale peine sous la pression des conflits non réglés, des changements climatiques précipités, du creusement des inégalités et d'autres menaces.

Les nouvelles technologies offrent certes maintes possibilités mais risquent aussi de perturber le marché de l'emploi, la cohésion sociale et l'exercice de nos droits. Nous sommes face à un paradoxe : les problèmes mondiaux sont de plus en plus interdépendants or nos réponses sont de plus en plus fragmentées. Nous assistons à une aggravation de la perte de confiance dans les gouvernements, les structures politiques établies et les organisations internationales, ainsi qu'au grondement des appels nationalistes et populistes qui diabolisent et divisent. Ces tendances sont très dangereuses car la nature des problèmes actuels exige une action collective.

Dans ce contexte difficile, nous devons nous remémorer l'urgence que ressentaient les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies et revitaliser les outils de l'Organisation. Les grands principes de la collaboration demeurent les mêmes, mais les modalités pratiques doivent s'adapter à l'évolution rapide de la planète. Nous avons besoin de renforcer l'attachement à un ordre respectueux des règles, au centre duquel l'Organisation des Nations Unies œuvre efficacement. Nous avons besoin d'un multilatéralisme en réseau et d'une coopération étroite entre les organisations internationales et régionales, y compris les banques de développement. Et comme les gouvernements et les organisations internationales ne peuvent pas tout accomplir seuls, nous avons besoin que le multilatéralisme soit inclusif et ancré dans des

partenariats avec les entreprises, la société civile, les parlements, les milieux universitaires ou philanthropiques et d'autres parties prenantes, en particulier la jeunesse.

Mais il ne suffit pas de proclamer les vertus du multilatéralisme : nous devons prouver son utilité. On ne peut pas non plus faire la sourde oreille à la voix des sceptiques : il faut démontrer que le multilatéralisme est en mesure d'apaiser les craintes éprouvées partout sur la planète et de faire de la mondialisation une évolution équitable qui bénéficie à toutes et tous. Porteuse d'un projet où les peuples et les pays vivraient en bon voisinage, défendant des valeurs universelles et ouvrant la perspective d'un avenir commun, la Charte des Nations Unies indique la voie à suivre. Pour renforcer le multilatéralisme, nous devons renforcer notre détermination à réaliser les objectifs de développement durable et bâtir un monde plus sûr et plus juste pour les générations futures. Cet engagement est plus nécessaire que jamais : de la part de l'ONU et de celle des dirigeantes et dirigeants et des citoyennes et citoyens du monde entier. »

C'est ainsi que s'achève le message du Secrétaire général. Lui et moi nous réjouissons à la perspective de continuer de travailler avec les membres de l'Assemblée pour atteindre les objectifs que nous partageons et qui nous tiennent à cœur.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie la Directrice de cabinet du Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, je voudrais demander à tous les orateurs de faire des déclarations brèves et concises afin d'utiliser au mieux le temps limité dont nous disposons pour cette réunion de haut niveau. Afin de permettre à tous les orateurs inscrits sur la liste d'être entendus, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant en leur qualité nationale et à cinq minutes pour les délégations qui s'expriment au nom d'un groupe, tel qu'annoncé dans ma lettre datée du 26 mars 2019.

Comme les membres s'en souviendront, dans sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant ses réunions de haut niveau. Les participants dont les déclarations sont plus

longues sont donc invités à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui la publiera sur le portail PaperSmart.

Toujours conformément à la résolution 71/323, l'Assemblée recommande l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Tout en gardant à l'esprit les contraintes de temps, je demande aux orateurs de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse être correctement assurée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

J'en appelle à la coopération de tous les orateurs pour qu'ils respectent le temps de parole prévu pour leurs déclarations afin que toutes celles et ceux inscrits sur la liste, dont le nombre s'élève pour l'instant à près de 80, puissent être entendus dans les délais fixés.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Arreaza, Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela, qui va s'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Arreaza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Mouvement des pays non alignés, nous sommes fiers de pouvoir nous adresser à l'Assemblée générale et de dire que nous avons réussi. Je le dis à la Présidente et à l'équipe du Secrétariat. Nous avons désormais une journée pour célébrer le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix. C'est fondamental, surtout en ce moment.

Qu'il me soit permis de lire la déclaration formulée au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce sont 120 États membres et leurs peuples qui s'adressent à l'Assemblée générale à cette réunion historique de haut niveau en vue de commémorer et de célébrer pour la première fois la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Nous remercions la Présidente de la convocation de la présente réunion et de tous les efforts qu'elle n'a cessé de déployer tout au long de son mandat pour faire à nouveau de l'ONU une organisation pour tous, ce qui implique nécessairement de faire en sorte que nous ayons un multilatéralisme fort et efficace pour traiter main dans la main et ensemble les nombreuses questions complexes auxquelles nous sommes confrontés dans le monde actuel.

Nous saluons également la présence parmi nous aujourd'hui de la Directrice de cabinet du Secrétaire général, M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, et d'autres hauts représentants.

Le Mouvement des pays non alignés considère depuis longtemps qu'il est urgent de promouvoir, défendre et renforcer le multilatéralisme et les processus décisionnels multilatéraux en respectant strictement les buts et principes consacrés par la Charte sacrée des Nations Unies. Ainsi, le 26 septembre, après avoir tenu une réunion en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle nous avons eu des discussions franches sur la nécessité de défendre la Charte des Nations Unies ainsi que ses buts et principes, les États membres et les ministres du Mouvement ont adopté à l'unanimité une déclaration politique dans laquelle nous avons décidé d'entamer des consultations avec l'ensemble des Membres de l'Organisation pour instituer cette importante journée internationale que nous célébrons aujourd'hui à la suite de l'adoption de la résolution 73/127, présentées par nos soins et adoptée le 12 décembre dernier. Encore une fois, nous avons réussi.

En conséquence, la Journée internationale que nous célébrons aujourd'hui permettra de promouvoir les valeurs de l'Organisation des Nations Unies, de réaffirmer la confiance de nos peuples dans la validité des buts et principes énoncés dans la Charte, de réaffirmer l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international et de progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à parvenir à une paix pérenne et durable grâce à la diplomatie.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde confronté à des menaces et à des défis pour la paix et la sécurité internationales qui sont multiples, complexes et nouveaux, et que nous devons indiscutablement, selon nous, relever conjointement, avec les membres responsables de la communauté internationale, et précisément par le multilatéralisme, dans le cadre de l'exigence d'avancer ensemble. Des questions aussi importantes que les armes de destruction massive, les armes classiques, le terrorisme et les changements climatiques, ainsi que les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ne peuvent être soumises à la pratique du deux poids, deux mesures dans les relations internationales. Et c'est précisément là que le multilatéralisme doit s'imposer. Nous devons travailler ensemble

de façon coordonnée pour atteindre les objectifs sacrés que l'humanité exige de nous en ces temps difficiles.

Dans ce contexte, les États membres du Mouvement des pays non alignés saisissent cette occasion pour réitérer leur profonde préoccupation, et leur ferme opposition, face la tendance croissante à recourir à l'unilatéralisme, à l'arbitraire et aux mesures imposées unilatéralement, qui sapent la Charte des Nations Unies et le droit international dans son ensemble, notamment le recours à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi que les pressions et les mesures coercitives unilatérales qui sont utilisées pour atteindre ces objectifs politiques nationaux.

Compte tenu de ce qui précède, nous réaffirmons notre volonté de continuer d'œuvrer à la mise en place d'un monde multipolaire grâce au renforcement du multilatéralisme et de la diplomatie multilatérale, et par le biais de l'Organisation des Nations Unies et de processus multilatéraux, ces derniers étant considérés comme les cadres les plus appropriés pour préserver les intérêts de nos pays et pour résoudre, par le dialogue et la coopération, les problèmes dont souffre l'humanité. Le droit international, la diplomatie et le multilatéralisme sont précisément les piliers à travers lesquels, à partir desquels et sur lesquels nous devons réaliser les grands changements exigés par l'humanité.

En conclusion, aujourd'hui, alors que nous commémorons le soixante-quatrième anniversaire de la Conférence Asie-Afrique (Conférence de Bandung) tenue à Bandung en 1955, un événement également historique, qui a jeté les bases de la création du Mouvement des pays non alignés, nous appelons les membres de la communauté internationale, depuis le foyer même du multilatéralisme et depuis cette salle emblématique de l'Assemblée générale, à s'associer aux efforts déployés par les pays du Sud pour réaliser pleinement les trois piliers de l'Organisation que sont la paix, le développement durable et les droits de l'homme. Devenons les champions d'un multilatéralisme et d'une diplomatie efficaces pour la paix afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Qu'il me soit permis maintenant, à titre national, de faire une très brève observation.

Le Venezuela, comme les membres le savent, est un pays qui croit en la nécessité d'un monde multilatéral, un monde où les pouvoirs sont équilibrés et où personne ne cherche à dominer un autre pays. Nous croyons fermement au multilatéralisme, à la tolérance,

au respect de la diversité politique, aux systèmes économiques, sociaux et culturels divergents qui existent dans le monde et qui doivent interagir et coexister. Nous soulignons donc le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'expression ultime du multilatéralisme, car, comme indiqué dans le préambule de sa Charte fondatrice, elle rassemble tous les peuples des Nations Unies : elle n'est donc pas un club d'amis, mais plutôt un forum pour tous et où nous pouvons tous être représentés de manière diverse et pluraliste.

C'est pourquoi nous ne pouvons manquer d'insister à cette occasion sur la nécessité de réaffirmer la pleine validité des principes fondamentaux du droit international, qui sont tous consacrés par la Charte des Nations Unies : égalité de droits et autodétermination des peuples, non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale des États. Ces principes devraient servir de guide pour juguler les menaces de ceux qui cherchent aujourd'hui à saper les droits et privilèges d'un État Membre à part entière de l'Organisation comme le Venezuela. L'Assemblée générale ne devrait pas permettre que l'ONU soit utilisée pour traiter de questions bilatérales, et encore moins pour intervenir dans les affaires intérieures d'un autre État et chercher ainsi à désigner illégalement ses autorités nationales et ses représentants diplomatiques.

Rappelons que, depuis la tribune sacrée de ce temple du multilatéralisme, le Président des États-Unis lui-même a annoncé en septembre dernier des mesures coercitives et unilatérales contre mon pays et contre d'autres pays (voir A/73/PV.6). C'est de l'exclusion. Le comportement de cet État Membre traduit un rejet du multilatéralisme et un renoncement aux buts et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Par ailleurs, le Vice-Président des États-Unis, M. Mike Pence, a annoncé, il y a quelques semaines au Conseil de sécurité (voir S/PV.8506), son intention non seulement de prendre des mesures unilatérales au nom de son gouvernement pour imposer des blocus, imposer des sièges et faire souffrir les peuples, mais aussi d'imposer la dictature des États-Unis dans cette enceinte, aux Nations Unies, et donner sans scrupules l'ordre aux gouvernements des États Membres de chercher à exclure certains États Membres qui jouissent de droits reconnus, comme le Venezuela, ou à ne pas reconnaître ces droits. Là encore, c'est de l'exclusion et c'est inacceptable.

On ne peut prétendre faire plier le multilatéralisme face à la pression, à l'extorsion et au contournement de

la Charte des Nations Unies de l'intérieur. Nous sommes solidaires de pays comme Cuba, qui sont soumis à des lois qui ont été ressuscitées pour imposer et renforcer le blocus que les Cubains subissent depuis plus de 60 ans. Nous sommes solidaires de pays comme l'Iran, qui font également l'objet de mesures unilatérales, illégales et arbitraires visant à faire souffrir son peuple et à briser la volonté de son gouvernement et de la majorité de sa population.

Nous concluons notre déclaration en demandant à l'Assemblée générale de réaffirmer d'une seule voix le sens, le but et la raison d'être de l'Organisation. À cette fin, il est essentiel que la sécurité juridique des droits de tous les États Membres de ce forum soit respectée. Nous devons défendre l'esprit multilatéraliste de la Charte des Nations Unies. Nous devons défendre la diplomatie de la paix, comme nous l'appelons, à l'image du Président Nicolás Maduro qui a renforcé cette idée du commandant Hugo Chávez : la diplomatie bolivarienne de la paix.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Javad Zarif, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'Iran prône depuis longtemps le multilatéralisme et la diplomatie pour la paix. Je suis venu ici aujourd'hui pour faire valoir que ces efforts diplomatiques collectifs ne sont plus l'option prudente, mais plutôt la seule solution. S'il y a jamais eu un moment unipolaire dans la politique internationale, il est définitivement révolu. Tous nos défis, de l'environnement à la sécurité, sont de nature et de portée mondiales. Toute solution doit donc être globale et multilatérale. Mon pays a toujours manifesté son attachement au multilatéralisme en tant que principe d'une solide politique étrangère. Un bref examen de nos engagements diplomatiques au cours des dernières semaines le démontre très clairement.

À l'ouest de notre pays, les présidents des parlements des pays voisins de l'Iraq se sont réunis à Bagdad le week-end dernier pour explorer une nouvelle approche intégrée de l'engagement régional multilatéral, tandis que la semaine dernière, j'ai dirigé une délégation à Damas et à Ankara pour approfondir notre coopération avec la Syrie, la Turquie et la Russie dans le cadre du processus multilatéral d'Astana.

À l'est, notre nouvel envoyé spécial en Afghanistan est engagé dans une approche multilatérale régionale

de la paix et de la stabilité, tandis qu'il y a deux jours, nous avons accueilli le Premier Ministre du Pakistan pour des pourparlers sur une approche multilatérale de la stabilité régionale et de la lutte contre le terrorisme.

Au nord, de hauts fonctionnaires des États riverains de la mer Caspienne se sont réunis la semaine dernière pour rendre opérationnelle la Convention sur le statut juridique de la mer Caspienne, une convention multilatérale historique que nous avons finalisée en 2018, après quelque 22 années de négociations. Dans le même temps, nous progressons sur la voie de l'intégration économique, notamment par le biais de l'Union économique eurasiatique multilatérale.

Au sud, nous avons facilité le processus de Stockholm sur le Yémen et nous avons également proposé un forum de dialogue régional dans le golfe Persique comme approche multilatérale inclusive de la coopération et du règlement des différends.

Au niveau mondial, 14 rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique confirment notre attachement au Plan d'action global commun, un accord multilatéral qui est consacré par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous avons tenu parole malgré l'incapacité des participants occidentaux au Plan d'action global commun à fournir les dividendes économiques promis à notre peuple à la suite du retrait unilatéral et illégal des États-Unis.

Je n'ai pas besoin d'énumérer les politiques unilatéralistes étendues et illégales de l'actuelle Administration des États-Unis à l'égard de mon pays, de notre région et du reste du monde, comme nous l'a dit le Ministre vénézuélien des relations extérieures, mais en voici néanmoins un petit aperçu : l'imposition extraterritoriale de la législation nationale; le non-respect des accords internationaux et le rejet des ordonnances de la Cour internationale de Justice; la désignation arbitraire des forces armées d'un État souverain comme organisation terroriste; l'encouragement du radicalisme par le biais de guerres unilatérales, irréflechies, inutiles et prolongées; la protection unilatérale de clients qui parrainent le terrorisme en dépit de leurs crimes de guerre; et la reconnaissance unilatérale d'annexions illégales et racistes. Comme si ce non-respect des lois ne suffisait pas, les États-Unis punissent également ceux qui cherchent à s'acquitter de leurs obligations multilatérales en vertu de la résolution 2231 (2016) du Conseil de sécurité – qui appelle à la normalisation des relations économiques avec l'Iran. C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies

qu'un membre permanent du Conseil de sécurité punit des pays pour avoir observé une résolution du Conseil de sécurité. C'est du jamais vu.

Pour défendre le multilatéralisme, il est impératif de priver les États-Unis de tout avantage perçu de leur unilatéralisme illégal et de rejeter avec force toute pression qu'ils exercent sur les autres pour violer le droit international, les résolutions du Conseil de sécurité et le multilatéralisme en général. En rejetant l'unilatéralisme, nous avons tous la responsabilité de tenir collectivement tout gouvernement, aussi puissant soit-il, responsable des conséquences de son unilatéralisme destructeur.

M^{me} Navarro (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, Madame la Présidente, remercier l'Organisation, au nom du Panama, pour cette première réunion de haut niveau commémorant la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, qui constitue l'essence même de l'Organisation des Nations Unies, et qui reflète le caractère transversal des piliers qui guident l'action de l'Organisation : le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

C'est pourquoi, en tant que pays de dialogue et de consensus, le Panama appuie fermement le rôle de l'ONU en tant que plus haut représentant du multilatéralisme. Le Panama, qui est un pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a fait sien les principes et objectifs énoncés dans la Charte dès ses origines, reconnaissant depuis lors dans le multilatéralisme le mécanisme par excellence pour traiter efficacement les questions internationales et le cadre idéal de coopération pour promouvoir un ordre pacifique plus juste et équitable pour tous.

À cet égard, l'occasion est propice pour réaffirmer l'attachement du Panama au multilatéralisme et à ces principes à un moment particulièrement important où les efforts collectifs pour aborder l'agenda mondial sont non seulement nécessaires mais essentiels. Les défis du multilatéralisme sont variés et de plus en plus complexes, mais nous devons être optimistes. Les réalisations de l'Organisation au cours des cinq dernières années réaffirment les buts et principes des Nations Unies. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le climat, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le pacte mondial sur les réfugiés, l'appel à l'action de la première Conférence sur les océans, l'engagement commun à aborder et combattre efficacement le

problème mondial de la drogue, le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont autant d'efforts importants qui indiquent que le système multilatéral, qui est fondé sur la volonté collective, est le seul moyen d'aller de l'avant.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes conscients de la complexité du panorama mondial et des menaces grandissantes que constituent les conflits dans différentes régions du monde, mettant en péril la paix et la sécurité internationales. Le terrorisme, l'extrémisme et la xénophobie, le trafic de drogue, les crises humanitaires et avec elles les migrations massives, les changements climatiques et les atteintes aux droits de l'homme mettent à l'épreuve l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et exigent donc que nous fassions preuve de détermination et de volonté politique pour les combattre, en privilégiant toujours la culture de la paix. Le plus grand défi du multilatéralisme aujourd'hui est probablement d'assurer le respect et la reconnaissance de l'égalité des États, malgré nos divergences et l'hétérogénéité de notre communauté. Face aux efforts multilatéraux, aucune perspective unilatérale ne peut être au-dessus du bien commun.

En 2015, lorsque nous avons adopté par consensus le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, nous nous sommes engagés à transformer notre monde et cela ne sera possible qu'avec un multilatéralisme renouvelé, basé sur des principes qui favorisent la durabilité d'un point de vue social, économique et environnemental.

Le défi posé par la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessite également de nouveaux systèmes de coopération. Le renforcement du multilatéralisme exige aussi une plus grande participation des pays en développement, en particulier en matière de gouvernance mondiale. D'autre part, et notant la grande valeur de la participation active des femmes et des jeunes à tous les aspects de l'agenda mondial, il est essentiel de redoubler d'efforts pour accroître le rôle constructif qu'ils peuvent et doivent jouer et pour faire de l'autonomisation un engagement global et continu.

L'Organisation a pour vocation de bâtir la paix et, compte tenu de cette vision, il est urgent de passer du discours à l'action. Nous devons nous concentrer sur nos points communs, non pas sur nos divergences. Une première feuille de route a été proposée pour septembre prochain, dans laquelle le climat, les objectifs de développement durable, le financement du développement et

la couverture sanitaire universelle nécessitent que nous nous appuyions sur une diplomatie du dialogue et que nous nous armions de la plus grande volonté politique. L'ONU ne peut être qu'aussi compétente et pertinente pour les peuples que ce que les États Membres veulent qu'elle soit.

Le Panama, en tant que pays hôte de nombreux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, continuera d'appuyer tous ses efforts, ainsi que l'engagement ferme du Secrétaire général en faveur de la réforme de ce foyer du multilatéralisme, qui cherche à rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente.

Je conclurai en renouvelant l'attachement du Panama à un système multilatéral renforcé fondé sur les principes qui ont donné naissance à l'Organisation des Nations Unies.

M. Khaleel (Maldives) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la condamnation par mon gouvernement des attentats terroristes à la bombe perpétrés dimanche dernier à Sri Lanka, qui ont tué plus de 350 personnes innocentes et en ont blessé beaucoup plus. Les Maldives, qui sont un des plus proches voisins de Sri Lanka, seront toujours aux côtés du Gouvernement et du peuple sri-lankais. En fait, avant de venir à New York, je me suis rendu à Colombo en tant qu'Envoyé spécial du Président Ibrahim Mohamed Solih et j'ai assuré le Gouvernement sri-lankais de notre solidarité en cette période critique de crise et de détresse nationale.

Qu'il me soit permis de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance pour célébrer la première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Il ne fait aucun doute que nous marquons ce jour à un moment très opportun. Jamais auparavant le multilatéralisme n'a été soumis à autant de pressions que celles dont nous sommes témoins aujourd'hui. La montée de l'ultranationalisme unilatéral et des préjugés raciaux et religieux est exploitée par l'autoritarisme populiste. Ces idéologies cherchent à abolir les principes sur la base desquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée et a prospéré au cours des sept dernières décennies.

La toute première décision de politique étrangère prise par les Maldives après leur accession à l'indépendance en 1965 a été d'adhérer à l'ONU. Nous étions convaincus alors, comme nous le sommes aujourd'hui, que les défis communs auxquels nous sommes confrontés exigent des solutions conçues au niveau mondial.

Aucun pays, aussi grand ou puissant soit-il, ne peut à lui seul endiguer les changements climatiques : il nous faut travailler ensemble pour déterminer la meilleure voie possible pour l'humanité.

Aucun pays ne peut à lui seul prévenir ou arrêter l'extrémisme violent et le terrorisme. Des attaques telles que les attentats à la bombe au Sri Lanka exigent que nous œuvrions de concert. En fait, presque tous les grands défis qui se posent à nous exigent que nous travaillions tous ensemble et parvenions à un consensus, sans laisser personne ni aucun pays de côté. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 nous montre la voie à suivre.

Lorsqu'un pays s'isole de la communauté mondiale, il devient plus faible, plus pauvre et incapable de répondre aux aspirations de sa population. Les 20 années de crise dont le monde a été témoin de 1919 à 1939 montrent que l'isolationnisme et l'ultranationalisme conduisent inévitablement au conflit et à la guerre.

Renouvelons donc notre engagement à défendre et à promouvoir les valeurs et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à renoncer aux préjugés de toutes sortes et à prendre des mesures pour empêcher la propagation de ces idéologies dangereuses et promouvoir les intérêts communs de l'humanité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Timo Soini, Ministre des affaires étrangères de la République de Finlande.

M. Soini (Finlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente réunion de haut niveau pour célébrer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Je vous remercie également de votre dévouement sur ce sujet important.

Je m'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

L'Organisation des Nations Unies constitue le socle d'un multilatéralisme efficace et d'un ordre international fondé sur des règles. Les solutions créées par le dialogue, auxquelles tous les acteurs concernés peuvent participer de manière utile, sont plus efficaces et plus durables que celles élaborées par un petit groupe de puissants. La Charte des Nations Unies représente aujourd'hui encore le traité multilatéral le plus important pour régler les relations entre les États. Le

système des Nations Unies, dans son ensemble, est devenu un cadre global de multilatéralisme qui couvre pratiquement tous les aspects de la vie internationale, notamment la paix, la sécurité et le développement. Il n'est pas de meilleure solution qu'un ensemble commun de règles et leur respect universel. Pour les petits pays, cela va de soi. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États est vital.

Lorsque nous nous appuyons sur le cadre normatif que représente l'ONU, cela renforce notre sécurité globale, le respect des droits de l'homme, le bien-être de nos citoyens et notre développement économique. C'est aussi la raison pour laquelle la défense de l'ordre international fondé sur des règles a été l'une de mes priorités en tant que Ministre des affaires étrangères. Je dirais que l'ordre international fondé sur des règles est aussi la meilleure solution possible pour les grandes puissances. Les défis mondiaux tels que les changements climatiques, la cybercriminalité, le terrorisme, les conflits, les crises humanitaires et les migrations nous touchent tous, et aucun pays ne peut y faire face seul.

Les normes et les institutions que nous bâtissons depuis des décennies sont soumises à des pressions croissantes. Le rôle de l'ONU et d'autres organisations internationales est remis en question. Les traités internationaux sont contestés et interprétés d'une façon qui compromet leurs gains et leur potentiel.

Cette tendance négative n'est nulle part plus prononcée ni plus dangereuse que dans le domaine de la maîtrise des armements au niveau international. Il est essentiel de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive. Qui plus est, le maintien et le renforcement de l'architecture actuelle de maîtrise des armements, qui nous a si bien servis, doivent être pour nous une priorité fondamentale ces prochains mois et ces prochaines années.

Le monde n'est pas figé. Nous avons besoin de nouvelles règles et réglementations multilatérales. La numérisation et l'intelligence artificielle continuent de changer le monde plus vite que nous ne le pensons. Pour exploiter les possibilités et relever les défis que ces nouvelles technologies apportent dans leur sillage, nous avons besoin d'une coopération toujours plus étroite pour élaborer de nouvelles règles convenues d'un commun accord.

Si nous voulons que le système multilatéral fonctionne, nous devons veiller à ce que les institutions fonctionnent aussi efficacement que possible. Nous

devons nous efforcer de rendre l'ordre actuel plus efficace et plus juste. À cet égard, je voudrais saluer les réformes lancées par le Secrétaire général António Guterres. Une ONU transparente, efficace et responsable est fondamentale pour un multilatéralisme performant.

Je voudrais également souligner l'importance des partenariats, non seulement au sens traditionnel entre États, mais aussi avec et entre la société civile, les organisations régionales, les acteurs non étatiques et le secteur privé.

La Finlande a fait le choix délibéré d'œuvrer pour un ordre mondial fondé sur l'état de droit, et non sur la loi de ceux au pouvoir ou la loi du plus fort. Les droits de l'homme et la participation égale de tous à la société ont été des moteurs essentiels de notre propre développement. Le droit international et l'ordre international fondé sur des règles constituent le socle de notre prospérité et la pierre angulaire de notre sécurité.

Nous restons pleinement attachés au multilatéralisme et sommes prêts à collaborer avec toutes les personnes présentes.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante du Rwanda, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique sur un sujet qui est important pour notre groupe. Je commencerai par un bref aperçu historique du rôle central qu'ont joué le multilatéralisme et la diplomatie pour l'Afrique.

Nous savons que, des siècles avant la colonisation de l'Afrique, des délégations diplomatiques et commerciales africaines se sont rendues dans les capitales mondiales pour promouvoir leurs relations commerciales et nouer des alliances. Les archives montrent que des ambassadeurs africains ont visité diverses cours du monde dès le XIII^e siècle, sidérant parfois nombre de leurs homologues par leur maîtrise de langues et cultures variées. Ces premiers exemples de diplomatie africaine, tout en étant antérieurs au système moderne de l'État-nation, montrent clairement que le multilatéralisme et la diplomatie sont depuis longtemps des outils essentiels grâce auxquels nos peuples ont fait valoir et défendu leurs intérêts. L'Union africaine a été fondée sur la conviction que le multilatéralisme peut contribuer à un monde pertinent et bénéfique pour tous les peuples et qu'un système multilatéral fondé sur des règles est

en définitive indispensable pour garantir la paix et la prospérité pour tous.

Plus récemment, l'Afrique a pris des mesures importantes pour aller dans le sens d'une diplomatie multilatérale plus étroite, intensifiée et améliorée. Il convient de mentionner certaines de ces initiatives, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine, un marché continental ambitieux pour les biens et services, prévoyant la libre circulation des personnes et des investissements, et le Fonds pour la paix de l'Union africaine, initiative novatrice, pleinement opérationnelle, et maillon central des capacités africaines en matière de paix et de sécurité. Je dis tout cela pour bien faire comprendre que le multilatéralisme et la diplomatie sont au fondement de la transformation de l'Afrique. Comme je viens de le souligner, la longue histoire du groupe que nous sommes nous a montré l'importance du multilatéralisme et de la diplomatie, et c'est dans cet esprit que nous réaffirmons notre engagement à préserver les valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale.

Au-delà de notre expérience et de nos aspirations continentales, nous constatons aujourd'hui que le multilatéralisme est à la croisée des chemins, ce que de nombreux orateurs ont mis en relief. Paradoxalement, alors que la complexité des problèmes augmente et que les appels à leur opposer des réponses mondiales s'intensifient, nous assistons à des attaques de plus en plus nombreuses contre le système multilatéral et ses institutions. Dans une telle situation, il ne fait aucun doute que nous devons tous défendre le multilatéralisme. L'ONU doit également être renforcée pour faire face à des problèmes mondiaux complexes, et il n'y a pas de meilleure enceinte pour ce faire qu'ici, à l'ONU, cœur même du multilatéralisme. Le Groupe des États d'Afrique reconnaît que les défis actuels rencontrés dans le système international exigent également de redynamiser le système multilatéral. Changements climatiques, terrorisme, pauvreté et inégalités sont autant de gageures qui dépassent le cadre de nos États individuels. L'isolationnisme et le protectionnisme peuvent peut-être renforcer temporairement la légitimité nationale, mais l'histoire a montré qu'ils ne sont jamais une stratégie viable à long terme.

(l'oratrice poursuit en français)

Qu'il me soit permis à présent de dire quelques mots en français. La vitalité et l'efficacité du multilatéralisme dépendent de sa capacité à permettre un dialogue réel entre les États. Dans ce contexte, le multilinguisme

est au fondement d'un multilatéralisme effectif. Il est nécessaire au maintien des équilibres, à la dignité et à l'égalité de tous. Chaque pays doit disposer des mêmes opportunités de prendre part aux débats et d'avoir accès à l'information dans les langues officielles de l'ONU. La bonne représentation, tant géographique que linguistique, aussi bien que l'égalité femmes-hommes au sein des nations, sont des conditions de la confiance dans le système multilatéral que nous continuons à créer à ce jour. Il ne saurait y avoir une revitalisation du multilatéralisme sans un ancrage du multilinguisme dans le fonctionnement quotidien des Nations Unies. Le Groupe des États d'Afrique est très attaché à la diversité des langues et à la diversité des cultures.

(l'oratrice reprend en anglais)

Pour terminer, le Groupe vous félicite, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance plénière, qui nous a donné l'occasion de réfléchir à l'importance et aux avantages du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix. Soyez assurée que le Groupe des États d'Afrique est un allié solide tandis que vous promouvez des solutions pratiques visant à renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale, notamment le programme de réformes du Secrétaire général. Nous devons à tous nos peuples d'obtenir des résultats tangibles qui auront une incidence positive sur leur vie.

La Présidente *(parle en espagnol)* : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (Union européenne) *(parle en anglais)* : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, non seulement d'avoir convoqué l'importante séance de ce jour, mais également d'avoir organisé le forum politique informel d'hier qui, me dit-on, a été très productif.

J'aimerais commencer par deux observations. La première est que les temps sont durs pour les partisans de l'ordre international fondé sur des règles. La seconde, sorte d'effet secondaire positif, est que l'on n'a jamais accordé autant d'attention qu'aujourd'hui à l'état de santé du multilatéralisme. Le débat général de l'an dernier a fait ressortir un appui écrasant non seulement au maintien du système multilatéral, mais aussi à son renforcement. Des manifestations comme celle d'aujourd'hui et demain et, plus encore, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, l'an prochain, offrent une occasion en or de faire participer nos citoyens à

une structuration collective du multilatéralisme, avec l'ONU pour pierre angulaire – un multilatéralisme qui profite à tous, pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

L'Union européenne et ses 28 États membres n'identifient pas d'autre option qu'un ordre international fondé sur des règles, opérationnel, axé autour d'une ONU revitalisée. L'Union européenne et l'ONU ont toujours été et resteront de fervents défenseurs du dialogue, de la coopération et de la diplomatie multilatérale, et ce, pour une raison simple : forger un compromis recèle des avantages qui l'emportent nettement sur les coûts. Les accords internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'accord sur le programme nucléaire iranien sont tous la preuve d'une vision, d'une ambition et d'un leadership collectifs, et ils méritent, comme bien d'autres, notre soutien constant.

L'attachement de l'Europe au multilatéralisme découle de nos valeurs et de notre ferme conviction que les défis mondiaux actuels ne peuvent être relevés que collectivement. C'est pourquoi nous entendons continuer d'investir dans un système des Nations Unies robuste et fondé sur les idéaux et les valeurs inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrions obtenir des résultats concrets et garantir le développement durable, la paix et la sécurité, ainsi que la promotion et la défense universelles des droits de l'homme. Ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrions tenir nos engagements s'agissant de pérenniser la paix, de lutter contre les changements climatiques, de parvenir à l'égalité des sexes et à l'éducation pour tous et, une fois encore, de ne laisser personne de côté.

Les prochains sommets sur le climat et les objectifs de développement durable, qui se tiendront en septembre, seront l'occasion de traduire nos engagements en actions. Comme le Secrétaire général l'a dit à maintes reprises, nous devons agir collectivement si nous voulons nous montrer à la hauteur de nos ambitions. Cela vaut aussi bien pour le climat que pour le Programme 2030. Honorer nos priorités communes déterminera notre crédibilité collective et la crédibilité de cette institution.

Pour un multilatéralisme efficace, il faut une ONU forte, dotée des outils dont elle a besoin pour relever les défis actuels et futurs. C'est pour cette raison que nous continuerons d'appuyer fermement les efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation et la rendre plus efficace, plus représentative et

plus souple, qui ont déjà abouti à des résultats positifs. Dans ce contexte, nous voudrions également souligner l'importance du multilinguisme, qui est une valeur fondamentale de l'ONU et de l'Union européenne. Cela étant dit, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, mais plutôt nous tourner vers l'avenir et donner à l'Organisation les moyens de faire face adéquatement à tous les crises ou défis complexes qui pourraient survenir à l'avenir. L'Union européenne et ses 28 États membres continueront d'apporter leur juste contribution à l'Organisation, comme ils l'ont fait par le passé, afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle de pilier du système multilatéral. Le nombre et la complexité des crises et des défis ne feront qu'augmenter à l'avenir.

Pour terminer, le soixante-quatrième anniversaire que nous allons célébrer l'année prochaine sera une occasion unique de montrer à nos citoyens, et notamment aux jeunes, les avantages du multilatéralisme et les raisons pour lesquelles il demeure important pour leur vie quotidienne. Nous devons saisir cette occasion pour faire participer les jeunes du monde entier, collectivement, à l'édification d'un multilatéralisme adapté à l'avenir. Nous devons tous chérir cette Organisation et le multilatéralisme en général, non seulement à l'occasion de cette Journée internationale, mais tous les jours.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Il est significatif que l'ONU ait proclamé une journée de réflexion sur l'importance du multilatéralisme. Cette journée est une occasion de reconnaître et d'examiner la valeur du multilatéralisme. Plus important encore, cette journée est une occasion de réaffirmer et de renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et du système multilatéral fondé sur des règles. Le système multilatéral actuel est loin d'être parfait, mais il nous a apporté la paix et le développement pendant plus de 70 ans. Tous les États, grands et petits, ont bénéficié et continuent de bénéficier du système multilatéral. Pour de petits pays comme Singapour, le système multilatéral fondé sur des règles est essentiel à leur survie et à leur prospérité. Toutefois, il serait erroné de penser que le système multilatéral ne profite qu'aux petits États. Les grands pays, les grandes puissances, les superpuissances ont tout autant bénéficié du système multilatéral, qui leur apporte stabilité et prévisibilité, ainsi qu'à leurs politiques, que tous les autres États Membres de l'ONU.

Ces derniers mois, les craintes et les préoccupations suscitées par le fait que le système multilatéral est mis à l'épreuve et remis en question se sont intensifiées. Nous avons assisté à une résurgence du nationalisme,

de l'isolationnisme et de la xénophobie, et à un rejet de certains des principes fondamentaux de l'intégration commerciale et économique mondiale. Dans le même temps, il est clair que, compte tenu de l'ampleur et du caractère transfrontalier de nombre des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, aucun pays n'a la capacité de les gérer et de les relever à lui seul, et que les problèmes mondiaux ne sauraient être réglés par l'unilatéralisme. Qu'il s'agisse des changements climatiques, des pandémies, des crises humanitaires, du terrorisme ou des nouvelles technologies de rupture, nous avons besoin de solutions mondiales, de normes et de règles internationales et d'un système multilatéral fondé sur des règles.

Pour gérer les défis mondiaux, il faut impérativement renforcer le système multilatéral fondé sur des règles, et non pas s'en retirer. Dans un monde où tous se tient et où nos destins sont liés, il nous faut des règles plus strictes pour gérer les relations et les échanges commerciaux entre les États. Les accords qui ont été signés doivent être respectés et mis en œuvre. Nous devons renforcer les institutions internationales, et non pas les affaiblir. Nous devons appuyer la coopération régionale, dans le respect de l'état de droit. En outre, il nous faut de nouvelles normes et règles mondiales pour relever les défis posés par l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Bien évidemment, le fait que le multilatéralisme soit mis à l'épreuve représente un défi, mais cela nous donne aussi l'occasion de mobiliser des appuis pour défendre et renforcer le système que nous avons laborieusement mis en place ces 70 dernières années.

L'ONU est la seule instance multilatérale universelle et légitime dont nous disposons aujourd'hui. Nous savons tous qu'elle n'est pas parfaite. Toutefois, nous savons également qu'il est possible de l'adapter et de la rendre plus souple et plus maniable. C'est pour cette raison que Singapour se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour réformer l'ONU et l'adapter à sa mission. Singapour est fermement convaincue que l'ONU, en particulier une ONU réformée et revitalisée, peut améliorer sensiblement les conditions de vie des populations du monde entier.

Pour terminer, je tiens à dire que chaque pays, grand ou petit, a pour responsabilité d'appuyer et de renforcer le système multilatéral. Tout naturellement, les grandes puissances, les superpuissances, ont une responsabilité toute particulière s'agissant de préserver le système multilatéral et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément

aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela ne signifie pas pour autant que les autres pays n'ont aucun rôle, aucune responsabilité ou aucune influence. Tout particulièrement, les petits pays doivent continuer à se faire entendre et à manifester leur appui au multilatéralisme et au rôle important que joue l'ONU. En tant que petit pays, Singapour est fermement engagée en faveur du système multinational et de l'ONU. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les pays ici présents pour renforcer le système multilatéral, l'ONU, afin de l'adapter à sa mission et à l'avenir, notre avenir commun.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance importante.

La Hongrie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais également faire quelques observations à titre national.

J'étais en train de réfléchir à la notion dont nous discutons aujourd'hui et je n'ai pas pu trouver de meilleur point de départ pour nos actions et nos réflexions que cette citation de Jalalal Al-Din Rumi, poète et érudit persan du XIII^e siècle :

« Je viens pour moitié d'ici, pour moitié de partout. Je viens pour moitié des perles de la mer, pour moitié des rivages lointains. »

Comme nous le savons, le monde est actuellement confronté à de nombreux problèmes que nous devons, en tant que membres de la communauté internationale, affronter et régler ensemble. Lorsque l'ONU a été créée il y a 74 ans, l'objectif des dirigeants mondiaux était de faire en sorte que nous utilisions le multilatéralisme pour prévenir les terribles conséquences que peut avoir le fait de ne pas œuvrer en commun pour bâtir un avenir meilleur. Depuis, comme nous le savons, le multilatéralisme a connu des hauts et des bas. S'il est vrai que le contexte géopolitique changeant et nos questions concernant l'évolution de l'ordre multilatéral établi dominant nos délibérations, et que l'ordre multilatéral est mis à l'épreuve par les problèmes émergents et récurrents, nous qui avons foi dans les institutions multilatérales et dans l'état d'esprit et la puissance du dialogue devons continuer de faire corps.

Nous croyons que le multilatéralisme, ainsi que la philosophie et l'état d'esprit qui le sous-tendent, survivront. Il persistera parce qu'il repose sur le sens commun et parce que nous devons inévitablement nous

efforcer de mettre en place des cadres communs pour lutter contre les problèmes actuels. Toutefois, la protection des institutions internationales dans leur forme actuelle, aussi présentes puissent-elles être dans nos vies, est loin d'être assurée, et nous savons que ceci pourrait également être un fait inéluctable. Nous devons lutter pour préserver les progrès accomplis au cours des 74 dernières années, mais nous devons également accepter que toutes les institutions doivent s'adapter et évoluer. La réforme est cruciale pour l'ONU, notamment la pleine mise en œuvre des initiatives proposées par le Secrétaire général.

Même les institutions multilatérales les mieux construites ne sont que de simples coquilles si elles sont dépourvues de la volonté politique concertée de nos dirigeants et ne suscitent pas l'appui et l'espoir de nos citoyens. Si nous voulons pouvoir compter sur le plein appui du monde et travailler efficacement, l'ONU doit évoluer avec la vie, en fonction de ses exigences. Nous devons être dynamiques, démontrer notre importance respective et nous faire mutuellement confiance, et nous devons être ouverts à la réforme et partager nos fardeaux. La bonne gouvernance, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des murs de l'ONU, se mesure par la transparence des institutions et des processus. Le multilatéralisme est entièrement fondé sur l'action et la réaction – un dialogue, comme je l'ai dit – que nous menons lorsque nous travaillons de concert. Il est donc essentiel que nous mettions tous l'accent sur la prévention et la médiation pour défendre et améliorer l'ordre multilatéral. Nous devons éliminer les causes profondes multidimensionnelles des conflits en mettant l'accent sur la prévention, la médiation, la protection des droits de l'homme et le développement durable.

La Hongrie appuie fermement la diplomatie préventive, notamment la diplomatie culturelle, la diplomatie scientifique, la diplomatie de l'eau, la diplomatie sportive, le dialogue interculturel et interreligieux, l'éducation et la conscientisation. Seule une approche complexe nous permettra de lutter efficacement contre la radicalisation et l'intolérance, de faire tomber les stéréotypes, de renforcer la confiance et le respect mutuel et de promouvoir la coexistence pacifique dont notre monde multilatéral a tant besoin. Au moment d'entreprendre cette tâche monumentale, je souligne que nous ne devons pas oublier les femmes, qui ont un rôle important à jouer dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation et le maintien de la paix, l'action humanitaire et la

reconstruction après les conflits. Leur participation est essentielle à l'instauration d'une paix durable.

Dans le monde actuel, interconnecté et globalisé, il n'existe pas d'options réelles autres que les solutions multilatérales. J'attribue mon credo personnel à un compositeur hongrois du XX^e siècle, Béla Bartók, qui a écrit avant la naissance de l'ONU que la philosophie le guidant avait toujours été l'idée de nations diverses s'unissant dans la fraternité, en dépit de toutes nos guerres et de notre hostilité, et qu'il avait fait de son mieux pour véhiculer cette idée dans sa musique. Pour cette raison, a-t-il dit, il n'a reculé devant aucune influence, quelle qu'en soit la source, tant qu'elle était pure, naturelle et vitale.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante réunion de haut niveau sur le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix, ainsi que de vos efforts inlassables en vue de mener l'Assemblée générale vers le renforcement du multilatéralisme en tant que système international de notre monde contemporain. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour célébrer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, qui offre à la communauté internationale une occasion importante de renouveler son attachement au système multilatéral international, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le monde actuel est confronté à des problèmes nouveaux et traditionnels, ainsi qu'à des menaces transnationales qui sont plus compliquées et interconnectées que jamais. Les menaces à la paix et à la sécurité se sont malheureusement multipliées au cours des dernières années, et la menace du terrorisme persiste. Aucune région n'est épargnée. Le monde est en proie à de nombreux conflits armés, à des crises humanitaires et à des catastrophes naturelles qui ont des effets adverses sur de nombreux pays et régions simplement du fait de leur ampleur. Nous sommes unis derrière un objectif commun, qui est la réalisation des objectifs de développement durable tout en luttant contre les changements climatiques et d'autres problèmes qui nécessitent que la communauté internationale déploie des efforts concertés. Tous les problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui exigent donc que nous adoptions une approche collective. Il faut apporter des solutions internationales aux problèmes internationaux.

Le multilatéralisme est au cœur du système mondial que nous avons bâti ensemble lorsque nous

avons créé l'ONU, il y a plus de 70 ans. La pierre angulaire de ce système multilatéral mondial est la Charte des Nations Unies, qui est considérée comme un instrument de droit international et qui établit un cadre clair organisant les relations entre États. Tous les États Membres sont par ailleurs tenus de défendre la lettre et l'esprit des buts et principes énoncés dans la Charte. Celle-ci conserve son importance car elle constitue le fondement de notre sécurité collective tout en nous fournissant divers outils pour lutter collectivement et efficacement contre les problèmes que nous affrontons ensemble. Nous devons l'appliquer en nous unissant et en déployant des efforts collectifs pour lutter contre la violence et l'agression, établir des relations cordiales entre États, respecter le principe de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, défendre l'égalité des droits et le droit des peuples à l'autodétermination et promouvoir le respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'importance du multilatéralisme et le rôle de l'ONU, je ne dois pas oublier de mentionner la libération de l'État du Koweït en 1991, qui est un exemple de l'efficacité des efforts internationaux visant à rétablir l'état de droit et la justice, sous les auspices de l'ONU et en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'opération lancée pour libérer l'État du Koweït est un modèle historique du concept de sécurité collective et une concrétisation du multilatéralisme, ainsi que du rôle qu'a joué l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à une agression qui constituait une violation claire et flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tout ceci a permis au Koweït, après l'amère expérience de l'agression, de comprendre que la première ligne de défense des petits États comme l'État du Koweït était l'existence d'un ordre international multilatéral fondé sur le droit et la justice, qui garantit les droits et la sécurité des petits États.

Nous sommes préoccupés par les thèses qui font de plus en plus douter de la valeur du multilatéralisme, ainsi que par les mesures prises ces derniers temps par certains États dans le cadre de politiques unilatérales qui placent leurs intérêts nationaux au-dessus de l'intérêt général, ce qui sape le système mondial que nous avons mis en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Notre conviction est qu'aucun État, quelle que soit sa taille et sa puissance militaire et économique ne peut, seul relever, ces défis mondiaux.

M. Bessedik (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

En conclusion, l'État du Koweït est fermement convaincu de l'importance de la diplomatie multilatérale et de la nécessité de renforcer l'action collective entre les États aux niveaux régional et international, ainsi que d'établir des partenariats avec les organisations régionales en vue de parvenir à des solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés sur les plans régional et international. Nous réaffirmons que l'ONU a un rôle important à jouer dans la conduite de l'action mondiale visant à relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés et de l'action humanitaire internationale visant à atténuer les souffrances que subissent les populations du fait des conflits armés et des catastrophes naturelles. Elle contribue efficacement aussi aux différentes initiatives régionales et internationales tendant à régler pacifiquement les différends par la diplomatie préventive et la médiation, à prévenir la prolifération des armes de destruction massive, à atteindre les objectifs de développement durable arrêtés dans le Programme 2030, à lutter contre les effets des changements climatiques et à promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit. Aucune avancée ne peut être enregistrée sur ces questions et d'autres sans une adhésion sérieuse et efficace au concept d'action collective et sans un dialogue constructif.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Conférence de Bandung de 1955 a donné naissance à l'esprit d'unité, d'amitié et de coopération de Bandung qui a aidé à renforcer les mouvements de libération nationale partout en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Elle a proposé 10 principes de gestion des relations entre les pays, sur la base des cinq principes de coexistence pacifique. La décision de l'Assemblée générale de proclamer à sa soixante-treizième session le jour de la clôture de la Conférence de Bandung Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, comme reflété dans la résolution 73/127, ainsi que la tenue de la présente réunion de haut niveau, ont une grande signification.

Le monde connaît actuellement des changements profonds comme il n'en a jamais connu au cours des 100 dernières années, et l'humanité est confrontée à de nombreux défis communs. Dans le même temps, la montée du protectionnisme et de l'unilatéralisme érodent les systèmes de gouvernance mondiale et les mécanismes multilatéraux. Le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme. Les pays doivent agir

ensemble pour défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'esprit de consultation, suivre les règles et procédures établies, et régler les problèmes par le biais d'efforts collectifs.

Premièrement, l'idée de consultations et de contributions conjointes et d'avantages mutuels doit être défendue s'agissant de la gouvernance mondiale. Nous devons relever les défis mondiaux et construire une communauté au destin commun grâce à la coopération multilatérale. Deuxièmement, il faut qu'il y ait davantage de dialogue et de consultations. Toutes les parties doivent œuvrer de concert pour trouver un terrain d'entente, tout en restant conscients de leurs nombreuses différences afin de renforcer la confiance mutuelle stratégique, et établir un partenariat mondial. Troisièmement, nous devons adopter le concept de sécurité commune, intégrée, concertée et durable, et régler les différends par des moyens pacifiques. Quatrièmement, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays doivent être respectées. La représentation et la voix des pays en développement et des petits pays et des pays de taille moyenne doivent être renforcées dans les affaires internationales.

L'ONU reste la bannière du multilatéralisme. La Chine attend avec impatience de voir l'ONU continuer d'assumer le rôle de chef de file dans le maintien de la paix mondiale, la promotion du développement commun et l'approfondissement de la coopération internationale. Nous sommes résolus à défendre l'autorité et le statut de l'Organisation des Nations Unies et à l'aider à jouer un rôle actif dans les affaires internationales. La Chine a toujours défendu l'ordre international et pratiqué le multilatéralisme. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la cérémonie de clôture du Forum mondial sur la gouvernance organisé en mars par la Chine et la France, le Président Xi Jinping a indiqué que face aux graves défis auxquels le monde est confronté, les pays doivent assumer leurs responsabilités. Il a appelé à faire preuve de justice et d'équité pour combler notre déficit de gouvernance et à tenir des consultations et à faire montre de compréhension pour remédier à notre déficit de confiance. Il a également appelé à des efforts conjoints et à une assistance mutuelle pour combler notre déficit de paix, et à des avantages mutuels et à des résultats avantageux pour tous afin de combler notre déficit de développement.

L'Initiative chinoise « Une Ceinture et une Route » est une contribution importante au multilatéralisme et à la coopération internationale. Elle enrichit

la pratique du multilatéralisme dans un environnement en mutation. Le deuxième Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route » se tiendra du 25 au 27 avril. Nous croyons que toutes les parties qui vont y participer s'exprimeront d'une seule voix en faveur du multilatéralisme et de l'édification d'une économie mondiale ouverte.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Le système multilatéral traverse la crise la plus grave qu'il ait jamais connue depuis son émergence après la Seconde Guerre mondiale. Pour certains, un système fondé sur des règles et sur le multilatéralisme n'est plus le meilleur garant de la sécurité et de la prospérité internationales. La recherche de consensus et les compromis sont perçus non pas comme des marques de la force, mais comme des signes de faiblesse. Les normes juridiques établies de longue ont été érodées; la menace du recours à la force est utilisée trop fréquemment. En conséquence, les gens sont en train de perdre confiance dans les institutions internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, qui sont considérées comme inefficaces et faibles.

Nous devons protéger le multilatéralisme. Nous devons défendre les règles, les normes, les institutions et les accords internationaux. Sans le multilatéralisme et sans le respect du système fondé sur des règles, il y a un risque de retour à des relations fondées uniquement sur la force. Nous devons insister pour dire que le multilatéralisme n'est pas une menace à la souveraineté. Au contraire, c'est le seul moyen de préserver les intérêts des pays dans un monde interdépendant. Aucun pays ne peut, seul, lutter efficacement contre des menaces transnationales telles que le terrorisme, le trafic de drogues et la migration irrégulière. Le système multilatéral a permis d'enregistrer de nombreux succès au cours des sept dernières décennies. Il a mis en place des institutions et adopté des règles qui nous aident à régler les conflits de manière pacifique et qui nous permettent d'établir des normes et des cadres pour lutter contre des défis mondiaux, qui vont des changements climatiques aux armes de destruction massive. Deux exemples récents de ces efforts sont le Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées (résolution 73/195) et le pacte mondial sur les réfugiés.

Nous savons tous que les institutions et les règles multilatérales sont imparfaites. Nous devons les réformer, les revitaliser et les renforcer. L'ONU continuera de jouer un rôle central dans ces efforts. Elle sera la plateforme principale pour discuter des prochaines

étapes à franchir et notre principal instrument pour établir des partenariats fructueux avec les organisations régionales, la société civile et le secteur privé.

L'ONU elle-même sera également l'objet de nos efforts. Nous renforcerons le multilatéralisme en réformant l'Organisation. Nous appuyons le programme de réforme du Secrétaire général qui vise à rendre l'ONU plus efficace et plus pertinente. Nous devons aussi réformer le Conseil de sécurité pour en faire un organe plus transparent, plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. Le véritable multilatéralisme exige que tous les États Membres, quelle que soit leur taille ou leur puissance, aient des chances égales d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes. C'est pourquoi, l'Assemblée générale, en tant qu'organe le plus démocratique et le plus représentatif de l'ONU, est l'instance la plus importante pour promouvoir notre objectif commun de paix et de prospérité durables. Pour renforcer le multilatéralisme, nous avons besoin d'une Assemblée générale plus forte, et nous appuyons le processus intergouvernemental visant à revitaliser ses travaux.

Le multilatéralisme, c'est avant tout des peuples et des pays qui se rassemblent, qui se respectent mutuellement et qui établissent des normes de coopération garantissant la paix et la prospérité pour tous. Dans notre monde interconnecté, nous sommes tous vulnérables si certains d'entre nous ne sont pas en sécurité. Le multilatéralisme et la coopération internationale sont donc impératifs. De nombreux dirigeants mondiaux appuient de plus en plus le multilatéralisme, et nous devons tirer parti de cette dynamique. Aujourd'hui, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix est une occasion importante de réaffirmer notre foi dans les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous devons tous œuvrer ensemble pour célébrer et promouvoir cette Journée internationale.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ne doit pas être perçue comme une simple célébration, mais comme une réaffirmation de notre devoir et de notre responsabilité collective de préserver la paix. En tant que membre fondateur, Cuba réaffirme son engagement en faveur de la défense et de la promotion du multilatéralisme. Dans un contexte mondial marqué par des menaces grandissantes

qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et qui prennent la forme de guerres non conventionnelles, de violations flagrantes de la souveraineté des États, de politiques de domination par la force, de tentatives de rétablir un ordre unipolaire, de violations du droit international, de violations dangereuses et arbitraires des traités internationaux et de sanctions unilatérales et de guerres commerciales croissantes, la seule réponse possible est de préserver et relancer le multilatéralisme fondé sur le strict respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et le règlement pacifique des différends doivent demeurer les fondements du droit international et guider à tout moment l'action des États et les relations internationales.

Il est temps de mettre un terme à la manipulation, à la politisation et à la politique grossière de deux poids, deux mesures sur des questions d'importance mondiale, notamment les droits de l'homme. Nous rejetons fermement l'adoption et l'application de lois extraterritoriales, telles que le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba depuis plus de 60 ans, en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des 27 résolutions adoptées par l'Assemblée générale qui exigent la levée immédiate de ce blocus. Non seulement le blocus contre Cuba est maintenu, mais il est également renforcé par la récente décision du Gouvernement des États-Unis, qui consiste à autoriser les personnes à tenter une action en justice devant les tribunaux américains contre des entités cubaines et étrangères ne relevant pas de la juridiction des États-Unis, et à restreindre davantage l'entrée aux États-Unis des dirigeants qui investissent en toute légalité dans des biens nationalisés à Cuba et de leur famille. Ces mesures compromettent le multilatéralisme et constituent de graves défis et menaces qui pèsent sur le droit international et les normes de coexistence pacifique entre les États. Nous rejetons également la décision d'empêcher à nouveau les résidents cubains aux États-Unis d'envoyer des fonds à leur famille et à leurs proches, de restreindre davantage les déplacements des citoyens américains à Cuba et d'appliquer des sanctions financières supplémentaires.

Depuis près de 60 ans, la politique extérieure cubaine se caractérise par le maintien des principes de la diplomatie révolutionnaire. L'internationalisme,

l'anti-impérialisme, la solidarité et l'unité entre les pays du tiers monde sont les piliers de la politique extérieure cubaine. Cuba a contribué à l'amélioration des conditions de vie des autres peuples et nations grâce à des projets de coopération internationale et d'aide solidaire, véritable expression de la coopération Sud-Sud.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes est aujourd'hui le théâtre de menaces persistantes, qui sont incompatibles avec la paix et la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, signée à La Havane en 2014 par les chefs d'État et de gouvernement au deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans ce contexte inquiétant, nous tenons à réaffirmer que notre ferme solidarité avec notre sœur, la République bolivarienne du Venezuela, est un droit de Cuba en tant qu'État souverain, mais aussi un devoir qui s'inscrit dans la tradition et obéit aux principes inaliénables propres à la politique extérieure de la révolution cubaine. Nous tenons également à préciser qu'aucune menace de représailles contre Cuba, aucun ultimatum ni chantage de l'actuel Gouvernement des États-Unis n'écartera la nation cubaine de sa conduite internationaliste, malgré les dégâts humains et économiques dévastateurs que le blocus génocidaire cause à notre peuple.

Pour conclure, Cuba réaffirme sa volonté inébranlable de continuer à travailler de concert avec l'ONU et ses États Membres à l'instauration d'un ordre international démocratique et juste, qui réponde aux exigences de paix, de développement et de justice des peuples du monde entier et qui garantisse la préservation et le renforcement du multilatéralisme.

M. Wahib (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer à la Présidente mes remerciements et ma gratitude pour avoir organisé la présente réunion de haut niveau afin de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous soulignons que les piliers de l'ONU – le développement durable, la paix et la sécurité et les droits de l'homme – reposent sur le renforcement du multilatéralisme et de la diplomatie. Le lien entre ces piliers est évident pour nous tous. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité. En atteignant

les objectifs qui sous-tendent ces piliers, nous pouvons vivre dans la dignité et jouir de tous nos droits en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Ma délégation estime qu'il faut veiller à ce que l'ONU joue un rôle de chef de file pour relever les défis complexes et multidimensionnels qui se posent à nous, car elle est l'organisation internationale la plus représentative et une véritable incarnation du multilatéralisme. À cet égard, l'Iraq appuie toutes les mesures et initiatives prises par l'ONU et ses organes pour renforcer le multilatéralisme et la diplomatie en vue d'instaurer la paix et une sécurité durable. Nous sommes également convaincus de l'importance du rôle que jouent les diverses organisations internationales, régionales et sous-régionales dans la consolidation et le renforcement du multilatéralisme. Je citerais en exemple le Mouvement des pays non alignés, dont les principes fondateurs mettent l'accent sur la promotion et le renforcement de la diplomatie au service de la paix, des principes que tous les documents publiés à l'issue de ses sommets confirment.

Compte tenu des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui et des défis et dangers auxquels le monde est confronté, cette réunion envoie un message clair aux extrémistes aux quatre coins du globe : sans paix durable, il ne saurait y avoir nulle part de vie vécue dans la dignité. Cette paix durable peut être réalisée par la voie diplomatique et par l'entente mutuelle entre nous tous, non pas par l'isolement. C'est en renforçant le multilatéralisme et la diplomatie que nous pourrions réaliser les objectifs et les piliers du développement durable partout dans le monde. Ma délégation appelle tous les États Membres de l'ONU à œuvrer de concert, à régler leurs différends par la voie diplomatique, à s'attacher à établir des relations diplomatiques amicales fondées sur les objectifs de l'ONU, à respecter les intérêts et la souveraineté des États et à renoncer aux politiques hégémoniques qui ne servent les intérêts de personne. Aujourd'hui, notre objectif à tous est de propager la paix et la sécurité dans le monde, et la présente réunion est la meilleure preuve de notre volonté d'y parvenir.

Pour terminer, je remercie à nouveau la Présidente et tous les États Membres de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 73/127, sur la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Je tiens à leur assurer que l'Iraq sera à l'avant-garde des États qui aideront la Présidente à promouvoir cette approche.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Il est difficile d'imaginer un sujet qui nécessite plus que celui-ci une attention résolue de notre part. Il illustre le défi grandeur nature que nous devons tous relever chaque jour lorsque nous franchissons le seuil de l'ONU et nous efforçons d'être à la hauteur de nos engagements envers le multilatéralisme dans notre travail quotidien. Ce n'est pas de la théorie. C'est de la pratique. Mais bien sûr, l'ampleur du défi semble considérable, voire redoutable, alors que nous sommes confrontés à des questions telles que les changements climatiques, les migrations, le développement durable, la prévention des conflits et l'égalité des sexes. Le fait est que nous avons deux choix : agir collectivement ou agir seuls dans notre propre intérêt. Si nous choisissons cette dernière option, l'histoire nous a montré que les résultats vraisemblables seront profondément négatifs, voire dangereux.

Indiscutablement, l'Irlande est un petit État. C'est un statut que nous partageons fièrement avec la majorité des États Membres présents dans cette salle aujourd'hui. Nous célébrerons bientôt le centenaire de notre indépendance. Nous sommes intimement convaincus que nous n'avons véritablement trouvé notre voix sur l'échiquier mondial que le jour où nous avons rejoint l'ONU, en 1955. Ce jour-là, notre souveraineté s'est affermie. De même, notre développement économique et social a énormément bénéficié de notre adhésion à l'Union européenne. Des structures multilatérales solides et stables nous ont permis de croître et de prospérer. Elles ont amplifié notre voix et renforcé notre souveraineté. Même les pays les plus grands et les plus puissants bénéficient d'un ordre multilatéral stable et prévisible. Certains d'entre nous semblent juste avoir besoin de se faire rappeler plus fréquemment que d'autres que les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont des problèmes sans passeport, des problèmes qui ne peuvent tout simplement pas être réglés sans cet ordre multilatéral stable. Alors, que faisons-nous pour l'appuyer en 2019? Je mentionnerai brièvement trois points.

Premièrement, nos institutions communes doivent refléter le monde tel qu'il est et prouver leur valeur. Nous avons besoin de plus de femmes au sommet de nos institutions. Nous devons réformer le Conseil de sécurité pour que l'Afrique et d'autres régions y soient représentées comme il se doit et de manière équitable. Nous devons réformer le mode de fonctionnement de cette maison, cette précieuse instance qu'est l'ONU, pour nous assurer qu'elle agit sur le terrain au service de ceux qui en ont le plus besoin.

Deuxièmement, nous devons honorer nos engagements. Les résolutions du Conseil de sécurité, par exemple, sont contraignantes pour tous les membres, mais sont souvent bafouées. Le droit international et le droit international humanitaire sont fondamentaux pour l'interaction entre États. Mon pays estime qu'il est essentiel de faire respecter l'applicabilité du droit international et de veiller à ce que les auteurs de violations répondent de leurs actes. De même, lorsque les gouvernements souverains s'entendent collectivement sur des déclarations et d'autres documents finaux, nous devons les reconnaître comme des engagements politiques clairs, et non comme des aspirations que nous rejetons lorsqu'elles ne nous arrangent plus. Nous devons mettre en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195). Nous devons nous assurer que le financement nécessaire à la réalisation de ces accords est disponible et qu'ils sont mis en œuvre.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

Troisièmement, nous devons être créatifs. Nous devons, en particulier, trouver de nouveaux moyens de travailler, tant dans les mots que nous utilisons qu'en droit. Les relations entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doivent être radicalement modifiées et développées. Nous devons également approfondir le niveau de coopération avec la société civile et associer le secteur privé à nos efforts.

Enfin, nous devons nous rapprocher de nos citoyens. Cette enceinte précieuse qu'est l'ONU fait le bien chaque jour en fournissant une aide humanitaire vitale, en défendant les droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme et en négociant des accords de paix. Nous devons améliorer notre communication auprès de nos concitoyens, en particulier nos jeunes citoyens, pour qu'ils comprennent ce que nous faisons dans cet édifice tous les jours. Invitons-les à entrer à l'ONU, et renforçons ainsi l'Organisation!

M. Lauber (Suisse) : Il y a tout juste 100 ans, le 11 avril 1919, l'Organisation internationale du Travail était créée à Genève. Avec elle, l'idée fondamentale d'un multilatéralisme fondé sur le dialogue voyait le jour. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'objectif d'une paix universelle et durable – avec la protection des travailleurs comme nécessité dans ce contexte – figurait déjà au cœur de ce projet multilatéral. Cent ans plus tard, à une époque où de nombreux sujets

nous divisent – on l’a entendu ce matin –, nous devons nous rappeler ce qui nous unit. Tout comme l’Organisation internationale du Travail avant elle, l’ONU a été créée au lendemain d’un conflit mondial dévastateur, et avec la conviction que les générations futures doivent être protégées du fléau de la guerre.

Aujourd’hui encore, la Charte des Nations Unies constitue notre dénominateur commun et le point de départ de notre dialogue. La Charte prévoit des relations amicales entre les nations et insiste sur la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux. La Charte prévoit des relations amicales entre les nations et insiste sur la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux. Elle engage tous les États Membres à régler leurs différends de manière pacifique.

Le système multilatéral nous a permis d’atteindre d’importants succès au cours du siècle écoulé, comme la Déclaration universelle des droits de l’homme, la mise sur pied d’une architecture étendue en matière de désarmement, l’accompagnement de la décolonisation, la création des missions de maintien de la paix et, plus récemment, les objectifs de développement durable et l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

Au cours de ses presque 75 ans d’existence, l’ONU a su s’adapter aux profonds changements politiques, économiques et sociaux qu’a connus notre monde. Elle est restée pertinente face à des besoins en constante évolution. Néanmoins, la complexité des défis pour la communauté internationale n’a pas baissé au cours des années, bien au contraire; par conséquent, un système multilatéral fort, plurilingue et permettant un réel dialogue entre États, demeure aujourd’hui plus important que jamais.

Comme toute relation, le multilatéralisme nécessite l’engagement continu et constructif de ses membres : en tant qu’État fédéral, la Suisse est habituée à construire des ponts entre des vues politiques, des cultures et des langues différentes. L’engagement pour un système multilatéral fort et fondé sur des règles fait donc partie de notre ADN. Genève est le deuxième siège des Nations Unies et le cœur opérationnel du système multilatéral. La Suisse a pour tradition d’offrir ses bons offices entre parties aux conflits, ainsi que des plateformes pour les pourparlers de paix internationaux. L’engagement de la Suisse en matière de politique de paix et de médiation naît également de la conviction que seul le dialogue est à même de régler les conflits et de pérenniser la paix.

Le système multilatéral repose sur ses institutions et mécanismes comme une maison repose sur ses fondations : il est dès lors vital de rester engagé dans les institutions multilatérales que nous avons construites ensemble. Soutenir des institutions fortes signifie également de s’assurer que l’ONU est adaptée à son mandat, capable de répondre aux crises actuelles et à même de créer de meilleures conditions sur le terrain où elle est présente.

Nous sommes convaincus que les réformes que les États Membres ont décidées l’année dernière permettront à l’ONU de travailler de façon mieux intégrée entre les trois piliers du système : paix et sécurité, développement, et droits de l’homme. Pour relever ces différents défis, l’engagement constructif de tous les États Membres est plus que jamais nécessaire; l’alternative au multilatéralisme est un abîme que les générations futures ne nous pardonneraient pas.

M. De la Fuente Ramirez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de la convocation de la présente séance de haut niveau pour réaffirmer notre vision du multilatéralisme. L’adoption de la résolution 73/127, en 2018, témoignait de la détermination des États Membres de promouvoir les valeurs et principes des Nations Unies et, à cet égard, nous réaffirmons que les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies sont aussi pertinents aujourd’hui qu’ils l’étaient en 1945.

Les relations internationales ayant toujours été empreintes de complexité et de difficultés, des enceintes multilatérales ont été créées pour permettre aux nations de débattre des problèmes et d’élaborer collectivement des solutions à ceux qui nous concernent. La vision simpliste qui veut que les organisations internationales ne fonctionnent que lorsque les conditions extérieures et les relations internationales sont propices à la conclusion d’accords n’a pas sa place dans le monde réel où nous vivons. Le multilatéralisme est profondément démocratique et inclusif, permettant aux États, au-delà de la taille de leur territoire ou de la puissance de leur économie, de se positionner sur la scène internationale avec des certitudes et une équité accrues. Les instances multilatérales, en particulier l’ONU, non seulement font et défont la légitimité des différents sujets, mais sont également sources de normes, encouragent les habitudes et favorisent les valeurs.

Dans un contexte mondialisé et interdépendant, il est illusoire de penser que les États peuvent individuellement, sans l’appui de la communauté internationale, régler des problèmes de nature mondiale, ou même

entreprendre des transformations régionales et nationales majeures. La grande majorité des États défendent les institutions multilatérales, en particulier l'ONU, non seulement par principe, mais aussi parce qu'une gouvernance mondiale solide, saine et efficace est au cœur même de nos intérêts nationaux. C'est pourquoi la prétendue confrontation entre souveraineté, ou nationalisme, et multilatéralisme est un faux dilemme. Les nations que nous sommes exercent leur souveraineté par le multilatéralisme, et nous en bénéficions tous – à des degrés divers, certes, mais il ne fait aucun doute que le multilatéralisme est profitable à tous.

Par conséquent, le fait que nous devons tenir aujourd'hui une séance de haut niveau à l'appui du multilatéralisme semble quelque peu déconcertant. Le multilatéralisme n'est pas remis en question parce qu'un ou plusieurs pays décident de violer des accords internationaux ou estiment qu'il vaut mieux agir isolément. Le multilatéralisme ne serait désavoué que si tous les membres de la communauté internationale décidaient de renoncer à la recherche de solutions globales, ou si l'on décidait de normaliser un respect sélectif ou conditionnel des accords forgés par la communauté.

Néanmoins, il est judicieux d'analyser les critiques qui sont formulées, à tort ou à raison, dans les enceintes multilatérales et, en particulier, à l'ONU. J'en évoquerai trois types : celles qui soulignent l'inefficacité observée s'agissant de relever les défis les plus graves et les plus urgents; celles qui émanent de ceux qui sont insatisfaits de leur qualité de vie et qui considèrent que notre action collective s'apparente à de vaines paroles; et ceux qui ont recours à la désinformation pour condamner tous les efforts multilatéraux, mais je n'aborderai ces derniers que très brièvement.

Pour l'essentiel, ces critiques trouvent leur origine dans la frustration que suscite l'absence de réponses satisfaisantes aux demandes légitimes de la population. Nous vivons assurément une époque d'incertitude, mais le vrai problème, c'est le déficit de confiance. C'est pourquoi nous devons nous employer à faire en sorte que les instances multilatérales servent effectivement à promouvoir la confiance par le dialogue et le respect d'autrui, et non à encourager la confrontation, les discours de haine ou le blocage des décisions. Le système des Nations Unies doit être amélioré afin de placer les besoins des êtres humains au cœur de toutes ses actions et décisions. L'humanisme doit être sauvé. Nous devons multiplier les délibérations plurielles,

inclusives et multisectorielles, dans lesquelles tous, sans exception, sont représentés.

Voilà pourquoi le Mexique s'est engagé en faveur du multilatéralisme depuis la création de l'Organisation, et s'emploie à le prouver dans la pratique. Le nouveau Gouvernement mexicain a lancé une série d'initiatives pour améliorer les politiques publiques, conformément à ses engagements multilatéraux, en sollicitant l'appui et l'accompagnement des Nations Unies. Le plan de développement national pour les six prochaines années est pleinement aligné sur les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Au fil des près de 75 années d'existence de l'Organisation, des progrès incontestables ont été accomplis dans de nombreux secteurs, mais il reste encore maintes questions en suspens dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Tous les accords, qu'ils soient contraignants ou non, que nous avons forgés au fil des ans, n'auront une incidence positive sur la vie des populations que si nous les intégrons dans nos législations nationales, dans la conception et la mise en œuvre de nos politiques publiques et dans leur exécution concrète. La confiance peut être rétablie ou s'effriter quand la réalité nous rattrape. Le défi consiste à veiller à ce que les actions découlant des accords multilatéraux aient une incidence positive sur cette réalité que vivent les populations. Pour rétablir cette confiance perdue, insufflons au multilatéralisme l'esprit humaniste dont il a besoin.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion de haut niveau sur le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix.

Nous nous associons également à la déclaration qui a été prononcée par le Ministre des relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Le Gouvernement de mon pays, la République arabe syrienne, a toujours été convaincu que ce n'est que par le respect des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légitimité internationale qu'une culture de la paix peut être instaurée et consacrée. Toutefois, des défis de taille à la réalisation de ces grandes aspirations persistent malheureusement – similaires à ceux

auxquels les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies se sont heurtés, qui ont conduit à des tragédies pour l'humanité.

Ce n'est un secret pour personne que le premier de ces défis est le fait que certains États puissants essaient de dominer et d'exploiter l'Organisation pour servir leurs intérêts étroits et couvrir des pratiques dont il ne fait aucun doute qu'elles vont à l'encontre des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres. Mon gouvernement souligne la nécessité urgente de renforcer et de défendre le multilatéralisme et de renforcer les processus multilatéraux de prise de décisions, grâce au strict respect des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Malheureusement, le multilatéralisme subit la plus grande attaque qu'il ait connue depuis la création de l'ONU, en raison des pressions constantes et de l'application des deux poids deux mesures dans les relations internationales et dans la mise en œuvre de nombreuses résolutions de légitimité internationale par certains États Membres influents de l'ONU. Il s'agit notamment de résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, à l'essor des mouvements radicaux, aux discours haineux et racistes et à la fin de l'occupation par Israël du Golan syrien et des autres territoires arabes occupés depuis 1967. Tous ces obstacles ont empêché l'instauration de la paix souhaitée et porté atteinte au multilatéralisme. Ils ont élargi le fossé entre les peuples.

Beaucoup de nos peuples continuent de payer de leur sang les ambitions coloniales, les interventions, les invasions militaires, les guerres terroristes, les guerres directes ou par procuration, l'imposition de mesures coercitives unilatérales illégales et la création de coalitions illégales, qui réduisent à néant les progrès considérables réalisés en matière de développement et d'infrastructures par de nombreux pays en développement, y compris le mien, la République arabe syrienne.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie a toujours été convaincue que le multilatéralisme et le respect des principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies étaient les meilleurs moyens de relever les défis mondiaux communs. En effet, la raison pour laquelle les États Membres ont choisi le 24 avril pour commémorer le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix remonte à ce moment historique, il y a 70 ans, lorsqu'il

a été décidé, à la Conférence Asie-Afrique de Bandung, de bâtir un ordre mondial fondé sur l'égalité souveraine de tous les pays, l'équité, la justice, la liberté et une paix durable. Nous sommes fiers que cette journée coïncide avec ce moment historique.

Je ne comprends pas pourquoi le multilatéralisme devrait être remis en question aujourd'hui. Le multilatéralisme est l'élément vital de l'Assemblée générale depuis des années. L'ONU a toujours été et doit rester l'organisation mondiale par excellence qui mobilise la diversité et la sagesse de tous les États Membres pour s'assurer que chacun joue son rôle de manière responsable, afin d'enraciner le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme – les trois piliers indispensables de l'ONU – dans le monde entier.

Suite à l'intensification des conflits ces dernières années et à la résurgence des rivalités géopolitiques entre les grandes puissances, sans parler de la montée alarmante de l'intolérance, de la xénophobie et de l'isolationnisme dans certaines régions, certains ont opté pour l'unilatéralisme et le démantèlement des accords et normes multilatéraux. Il est de plus en plus clair qu'aucun pays ou groupe de pays, aussi puissant soit-il, ne peut résoudre à lui seul des problèmes mondiaux, complexes et reliés entre eux. Aujourd'hui plus que jamais, le partenariat et la coopération sont essentiels, et nous réaffirmons une fois de plus qu'il n'existe pas de meilleure enceinte pour cette coopération que l'ONU, qui, grâce à ses processus, normes et règles multilatéraux, peut faciliter les efforts conjoints de l'ensemble des pays, organisations régionales et autres parties prenantes pour trouver des solutions concrètes dans lesquelles ils peuvent s'investir.

Nous devons renforcer notre appui à la réforme de l'ONU : un multilatéralisme plus fort exige une ONU plus forte. La réforme de l'ONU est essentielle pour préserver la pertinence de l'ONU et pour qu'elle soit adaptée à sa mission et ait un impact sur le terrain. Tous ces discours et tout ce jargon doivent se traduire par des actions concrètes. La réforme de l'ONU, notamment les débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, doit avoir pour objectif de rapprocher l'ONU des populations et d'en faire une organisation plus axée sur les résultats et plus visible.

L'Indonésie, qui est actuellement membre non permanent du Conseil de sécurité et qui participe à d'autres instances onusiennes et régionales, a œuvré et continuera d'œuvrer sans relâche pour donner la priorité à la prévention, à la diplomatie politique et au dialogue

afin de contribuer au règlement pacifique des conflits. En défendant sans relâche les principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies, nous devons tous apporter notre contribution en faveur d'une adhésion sans réserve au multilatéralisme ainsi que d'une prévention crédible et d'un règlement pacifique des conflits qui s'attaquent à leurs causes profondes. Si nous échouons dans cette entreprise collective, les programmes interdépendants des objectifs du développement durable et du maintien de la paix n'aboutiront pas. Si nous échouons, c'est l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le système commercial multilatéral et de nombreux autres engagements internationaux qui seront tous en jeu.

L'Indonésie croit au multilatéralisme parce que, depuis des siècles, nous croyons au principe du *gotong royong* – un mode de vie indonésien, que l'on pourrait traduire par « travailler ensemble, côte à côte, pour le bien collectif ». Le multilatéralisme consiste à travailler ensemble pour le bien collectif face aux défis mondiaux.

Pour terminer, je voudrais rappeler à tous ceux qui sont ici aujourd'hui que si nous, à l'ONU, ne luttons pas pour le multilatéralisme, cela signifie que nous ne luttons pas pour un monde meilleur pour l'humanité – nous aurons manqué à notre devoir envers nos fils et nos filles.

M. Guillermet-Fernandez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix et nous vous félicitons d'avoir placé cette question au cœur de votre action pendant votre mandat.

Le Costa Rica partage votre vision, à savoir que le multilatéralisme est un outil indispensable au service de la paix, du respect des droits de l'homme et de la promotion du développement durable. Mon pays considère le droit international et le multilatéralisme actif comme des instruments essentiels au renforcement et à la défense de sa démocratie désarmée. Peut-être que le Costa Rica est un bon exemple de l'importance du multilatéralisme, car nous avons pris il y a plus de 70 ans la décision de confier la défense de notre souveraineté au multilatéralisme en abolissant notre armée.

Le système multilatéral, en particulier à partir de la Conférence de San Francisco, a doté les États de moyens qui leur ont permis de maintenir le dialogue même durant les moments les plus difficiles de l'histoire.

En outre, le système international, et le multilatéralisme en particulier, est de plus en plus sophistiqué, ce qui nous a permis de développer un état de droit international réglementant les relations entre États, écartant le recours à la force et fournissant des règles claires aux États.

Le multilatéralisme nous a permis de créer des processus pour promouvoir le bien-être et le développement de tous les peuples, de reconnaître la dignité de tous les êtres humains sur un pied d'égalité et de nous fixer des objectifs collectifs pour garantir le développement durable de toutes et de tous, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Néanmoins, nous devons rester vigilants et ne pas permettre que les intérêts mesquins de quelques forces qui cherchent à nous déstabiliser et à compromettre ce qui nous a coûté tant d'efforts au cours des 70 dernières années affaiblissent notre système international. Les objectifs sont énormes et aujourd'hui, en cette journée de commémoration, nous devons mener une réflexion sur la substance du multilatéralisme et son objectif ultime, à savoir la conclusion d'accords en menant des négociations de bonne foi et en recherchant le bien-être commun au niveau mondial.

Actuellement, nous estimons que les positions unilatérales et le refus de négocier menacent les moyens dont nous disposons pour lutter contre des problèmes mondiaux aussi complexes que les changements climatiques et aussi urgents que l'autonomisation des femmes, le désarmement nucléaire ou la défense et la promotion des droits de l'homme, entre autres. Un jour tel qu'aujourd'hui, nous devons nous engager à renforcer le multilatéralisme. Nous devons le clamer haut et fort, comme l'a fait mon pays, pour proclamer conjointement le multilatéralisme en tant que bien public mondial.

À cette fin, le Costa Rica plaide pour une institution forte, une ONU multilingue, plus dynamique et dont les organes sont plus démocratiques, pour des enceintes plurielles au sein desquelles tous les États peuvent défendre leurs intérêts et le bien-être de leurs peuples sur un pied d'égalité en considérant l'être humain comme le moteur et le point central du travail des États et de l'Organisation.

Pour terminer, mon pays réaffirme son attachement à la défense du droit international et du multilatéralisme en tant qu'unique outils permettant de relever les défis mondiaux actuels, d'accomplir

des progrès dans le domaine du maintien de la paix, de protéger les droits de l'homme et de promouvoir le développement durable. Engageons-nous aujourd'hui à suivre la voie du dialogue, à négocier de bonne foi et à conclure des accords solides.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance aujourd'hui.

Il est extrêmement important que nous défendions le multilatéralisme. Le multilatéralisme incarne la coopération et la recherche de solutions communes et il est opposé à la compétition et à la confrontation. Cela dit, le multilatéralisme va au-delà de la coopération au sens propre – il existe des groupes terroristes qui coopèrent. La coopération multilatérale se conforme à un ordre basé sur des règles. Comme l'ont souligné les orateurs précédents, la base de notre coopération doit toujours être la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous avons célébré et célébrerons les anniversaires. L'Allemagne maintient que les solutions multilatérales basées sur des règles sont meilleures, plus justes et plus durables que les solutions unilatérales.

Je souhaite faire référence au discours que vous avez prononcé ce matin, Madame la Présidente, dans lequel vous avez clairement souligné que le multilatéralisme renforce la souveraineté des États; il ne compromet pas la souveraineté des États. C'est ce qui constitue la base de l'Union européenne. Dans ce contexte, je m'associe à la déclaration prononcée par l'Observateur permanent de l'Union européenne. Les membres de l'Union européenne ont pris à cœur les enseignements retenus de la Seconde Guerre mondiale. Nous mettons nos ressources en commun. Nous collaborons étroitement pour préserver l'avenir de nos populations. Pourtant, comme l'ont souligné d'autres orateurs, le système multilatéral basé sur des règles est malheureusement exposé à un certain nombre de menaces.

Hier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2467 (2019), une nouvelle résolution sur les violences sexuelles en période de conflit (voir S/PV.8514). Cependant, il n'a malheureusement pas été possible de répéter notre adoption de la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité, qui garantissait clairement la santé et les droits sexuels et procréatifs, parce que l'Administration des États-Unis a déclaré qu'elle n'adhérerait plus aux engagements pris par les Administrations précédentes. Si cela devient une pratique générale, le système international va se heurter à un grand nombre

de problèmes. Il en va de même en ce qui concerne l'accord nucléaire avec l'Iran, le Plan d'action global commun, un autre accord multilatéral fructueux que les États-Unis ne respectent pas. Pendant ce temps, la Russie viole le Mémoire de Budapest et la Charte des Nations Unies en envahissant l'Ukraine. La Russie compromet la Convention sur les armes chimiques et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et viole le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Chine ignore le droit international dans la mer de Chine méridionale et viole la Déclaration universelle des droits de l'homme par la manière dont elle traite les minorités. Nous devons donc, comme l'a déclaré M^{me} Bachelet, freiner ce retour en arrière et inverser cette tendance.

L'Allemagne défend le multilatéralisme. Nous voulons former une alliance solide pour le multilatéralisme, qui est au cœur de notre politique étrangère. Cette alliance a trois objectifs.

Premièrement, elle aspire à défendre le multilatéralisme et à protéger les normes et institutions existantes lorsqu'elles sont sous pression. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous appuyons le travail qu'effectue Michelle Bachelet. Nous appuyons sa condamnation hier de l'exécution de 37 hommes saoudiens en Arabie saoudite. Nous défendons la liberté de la presse. Nous appelons le Gouvernement du Myanmar à libérer les deux journalistes qui enquêtent sur les crimes odieux commis contre les Rohingya au Myanmar.

La deuxième tâche de l'alliance consiste à se tourner vers l'avenir et à répondre aux questions concernant les moyens de relever plus efficacement les défis de l'avenir. Il s'agit avant tout des changements climatiques, et nous appuyons pleinement le sommet demandé par le Secrétaire général en septembre. Nous estimons que le cyberspace et les nouvelles armes de haute technologie doivent être examinés dans le cadre d'un système multilatéral, et nous devons établir des règles communes.

Ma troisième et dernière observation est que nous devons renforcer l'efficacité du multilatéralisme et le rendre plus représentatif. Nous appuyons la réforme de l'ONU entreprise par le Secrétaire général. Nous sommes favorables à une réforme du Conseil de sécurité en vue de le rendre plus représentatif. Nous devons inviter des acteurs non étatiques et la société civile à participer à cette alliance. De nombreux citoyens ont aujourd'hui peur de rester en arrière dans l'ordre

multilatéral. Ils craignent d'être tirés par le bas. Nous devons donc, le cas échéant, réformer les règles du jeu. Nous devons les mettre à jour et mieux les expliquer.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Notre débat d'aujourd'hui est opportun, au vu de la tendance croissante à l'unilatéralisme et de la multiplication des attaques contre le multilatéralisme du fait de l'évolution des réalités politiques et des configurations de pouvoir, du déclin des engagements, des égoïsmes croissants, et de l'inévitable réaction et confusion de l'opinion publique mondiale. Les Philippines appuient l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un engagement renouvelé et, dans le contexte actuel, plus fort à un ordre fondé sur des règles et d'un retour robuste au multilatéralisme, qui permet aux petits de faire entendre leur voix, conseille de faire preuve de patience face aux provocations jusqu'à ce que les faits soient établis, soupèse les options en faveur du pragmatisme et de la durabilité, et confère aux mesures enfin prises une crédibilité souvent refusée à juste titre d'ailleurs aux décisions unilatérales, pour ne pas dire impulsives.

En tant que l'un des 50 Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, les Philippines promeuvent énergiquement le processus multilatéral. À l'ONU, une communauté d'États a enfin un forum où débattre avant de s'affronter, ou de se soumettre sans être entendue, aplanir les divergences, travailler sur les priorités communes; faire l'expérience de la gouvernance mondiale mais sans la domination; un endroit où les valeurs universelles d'égalité, de tolérance et de dignité humaine sont des postulats incontestés. Tous les hommes et toutes les femmes sont créés égaux en droits. En tant que seul forum mondial, l'Organisation des Nations Unies demeure le principal cadre de lutte contre les ennemis de ces valeurs que sont l'ignorance, la maladie, la pauvreté, l'injustice et l'extrémisme. Grâce à ses succès et en dépit des obstacles continus et des critiques incessantes, l'ONU s'est montrée résiliente sans faire de compromis dans un monde où encore fois les faibles souffrent, comme c'est leur lot, et les puissants font ce qui leur plaît.

Les Philippines coordonnent et facilitent le règlement des questions multilatérales qui comptent vraiment pour leur peuple – la migration et le développement, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le trafic de personnes, de drogues et d'armes, la protection des personnes handicapées, et la promotion de la diversité biologique. Nous avons plaidé en faveur du Pacte mondial sur les migrations,

qui est fondé sur les droits de l'homme et la morale tout simplement.

S'agissant de la paix et de la sécurité internationales, les Philippines ont toujours prôné le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous coopérons étroitement avec l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme. Nous travaillons en partenariat avec le Pakistan depuis 2004 sur une résolution au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix », entre autres.

En matière de coopération maritime au niveau régional, et tout en reconnaissant les différences et en ne compromettant jamais leurs intérêts fondamentaux, les Philippines assumeront le rôle de coordination pour les deux années à venir en vue de l'adoption d'un code de conduite commun en mer de Chine méridionale – un code qui ne reconnaît aucun rôle de décision aux grandes puissances, proches ou lointaines.

L'Organisation des Nations Unies est un collectif de souverainetés qui travaille en coopération. Elle n'est pas et ne sera jamais un collectif souverain contrôlé par une poignée de grandes puissances, la plupart d'entre elles vivant à l'ombre de leur ancienne grandeur. Il ne saurait y avoir d'ordre mondial autre que celui en place, avec l'ONU comme gardienne. Tout autre type d'ordre mondial remplace la signification de l'ordre par la substance de la répression. Nous restons convaincus que l'ONU reste l'Organisation mondiale essentielle.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous reconnaissons le rôle essentiel du multilatéralisme et de la diplomatie dans la promotion de la paix, de la sécurité et du Programme de développement durable. Le multilatéralisme offre des moyens importants d'identifier et d'élargir les domaines d'accords potentiels grâce aux efforts collectifs et concertés, l'objectif étant de rétablir la foi en l'humanité, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et la coopération internationale.

Alors que nous célébrons pour la première fois la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, le peuple arménien, en Arménie et partout dans le monde, rend hommage aux victimes du génocide arménien et s'incline devant leur mémoire. La date du 24 avril a une signification particulière pour les Arméniens. Elle marque l'une des pages les plus sombres de l'histoire de l'humanité au XX^e siècle, lorsqu'il y a 104 ans notre peuple a subi le crime ultime – le crime de génocide. Ce génocide nous rappelle brutalement à quel point l'humanité peut

s'avilir en l'absence d'institutions multilatérales fortes et face à un ordre international en crise.

Aujourd'hui l'Arménie a une obligation particulière de promouvoir les droits de l'homme, en particulier la prévention des crimes contre l'humanité et des atrocités criminelles. C'est pourquoi nous avons été à la pointe des efforts internationaux visant à prévenir et à lutter contre les crimes haineux fondés sur l'identité, notamment le crime de génocide. L'adoption en 2015 de la résolution 69/323, qui a proclamé le 9 décembre Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime, a été une réalisation historique à cet égard. L'Arménie espère que la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix servira aussi de plateforme importante pour promouvoir la coopération internationale au service de la paix, du développement et des droits de l'homme à de multiples niveaux.

Les institutions multilatérales offrent des cadres où les États Membres, les organisations régionales et la société civile peuvent discuter et convenir de solutions aux problèmes mondiaux qu'aucune nation agissant seule ne peut régler. Collectivement, nous devons faire davantage pour inverser les tendances alarmantes constatées en matière de déclin des engagements en faveur du multilatéralisme et relever de façon concertée, pacifique et négociée les défis complexes auxquels le monde est confronté. En relevant les défis au multilatéralisme, il importe de mettre l'accent sur le caractère central d'une collaboration robuste avec les arrangements, les plateformes et les formats régionaux et d'éviter les doubles emplois.

L'Arménie est résolue dans son engagement à contribuer aux efforts visant à renforcer les institutions multilatérales pour prévenir l'exclusion, la haine et la radicalisation et pour défendre les droits de l'homme et la dignité humaine partout dans le monde.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat et de votre engagement personnel résolu à renforcer le multilatéralisme et à faire que l'ONU soit pertinente pour tous.

La Lettonie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

La Lettonie a été et reste un partisan acharné du multilatéralisme. Dans un monde interdépendant et interconnecté, nous ne pouvons traiter et régler

les problèmes mondiaux qu'à l'aide de moyens multilatéraux, notamment le dialogue et la coopération internationale. L'histoire montre qu'un ordre international multilatéral solide, inclusif et fondé sur des règles est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Il nous incombe à tous de le défendre et de le renforcer.

L'ONU est et restera le forum central pour le multilatéralisme et pour un ordre mondial fondé sur des règles. C'est le lieu où toutes les nations doivent se retrouver pour assumer de bonne foi leur responsabilité partagée d'instaurer la paix et la sécurité, de promouvoir les droits de l'homme et le développement durable, et de coopérer pour un avenir meilleur.

Depuis qu'elle a recouvré son indépendance et depuis son adhésion à l'ONU en 1991, la Lettonie a toujours défendu ardemment le droit international et promu les principes de la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Nous sommes convaincus que ces principes sont fondamentaux pour le maintien de l'ordre international fondé sur la prévisibilité, la stabilité et la sécurité de tous les États. Les relations entre États doivent être exclusivement basées sur le droit et le dialogue, et non sur la force et la coercition. L'intégrité territoriale et la souveraineté, telles que consacrées par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, doivent être respectées par tous les États Membres de l'ONU. La Lettonie continuera de défendre ces principes fondamentaux.

L'une des réalisations de l'ONU a été le développement et le renforcement du droit international, grâce notamment à l'adoption de nombreux traités multilatéraux importants. Par exemple, le Traité sur le commerce des armes, dont la Lettonie préside actuellement la Conférence des États parties, est un exemple de réponse globale et uniforme aux défis existants – en l'occurrence, les incidences négatives du commerce des armes classiques. La Lettonie attache également une grande importance au travail des organisations internationales dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les organisations internationales facilitent la transparence, la responsabilisation et l'ordre fondé sur des règles, ce qui est particulièrement important lorsque les normes internationales sont remises en question.

En tant que seule organisation véritablement mondiale, l'ONU doit être en mesure de répondre efficacement aux graves problèmes et conflits

mondiaux – crises humanitaires, menace du terrorisme, changements climatiques, inégalités et pauvreté, pour n'en citer que quelques-uns. L'être humain, qui a besoin de paix et d'une vie décente, est au cœur de tous ces défis. Nous devons pouvoir répondre à ces besoins, individuellement en tant que pays mais aussi en tant que Nations Unies.

La Lettonie est convaincue que le multilatéralisme peut entraîner des changements positifs pour les générations futures. Oui, la diplomatie multilatérale peut être problématique. Mais même si les États Membres ont des vues différentes, d'importants accords mondiaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, ont été conclus, compte tenu de l'urgente nécessité d'agir maintenant dans l'intérêt de tous les peuples et de la planète. Toutefois, pour préserver la crédibilité du système multilatéral, nous devons tous assurer le succès de ces accords en agissant et en les mettant en œuvre, non seulement en trouvant les mots justes, mais aussi en prenant des mesures concrètes. Nous devons quotidiennement mettre en pratique ce que nous prêchons.

Les ressources sont trop souvent utilisées pour gérer les crises ou y mettre fin, au lieu de les éviter, ce qui compromet la crédibilité et l'efficacité du système. Le monde a été témoin de l'inaction de l'ONU lorsque ses Membres ne parviennent pas à s'entendre sur une réponse ou une action collective. La Lettonie estime qu'une action rapide de l'Organisation est essentielle dans les situations préoccupantes, et que la place légitime de la prévention des conflits est au centre du programme de l'ONU. Nous voulons une ONU plus efficace, plus transparente et plus souple, à même d'avoir un effet réel et positif sur la vie des populations sur le terrain. Nous appuyons pleinement le programme de réformes lancé par le Secrétaire général.

Enfin, la Lettonie estime que les réunions de haut niveau qui se tiendront en septembre prochain, ainsi que le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU l'année prochaine, seront d'excellentes occasions de revitaliser le système multilatéral et de promouvoir la pleine participation des jeunes à ce processus. La Lettonie est prête à apporter sa contribution.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons la première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, cet événement capital nous permet non seulement d'affirmer notre engagement plus ferme en faveur d'un système multilatéral fondé sur des règles, mais nous

offre aussi l'occasion de renouveler notre engagement à sa plus belle expression, l'ONU. L'ONU a été fondée sur la foi inébranlable en ce que l'hostilité et la discorde peuvent être transformées en un esprit de coopération pour le bien commun de l'humanité. Toutefois, à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, cette foi cède de plus en plus la place au doute.

Dans de nombreuses régions du monde, un amalgame de détresse économique et de passions nationalistes a trouvé refuge dans un discours populiste qui cherche à transformer le sentiment répandu de rancœur et de frustration en un rejet de l'ordre international. Dans notre monde de plus en plus interconnecté, la coopération internationale est essentielle et doit reposer sur les valeurs fondamentales du respect mutuel et de la tolérance. Au demeurant, les problèmes mondiaux appellent des réponses mondiales. La seule alternative à un ordre mondial fondé sur des règles est le désordre mondial, auquel l'unilatéralisme peut nous conduire. Je voudrais aborder brièvement cinq points.

Premièrement, la Charte des Nations Unies n'est pas seulement un instrument visant à garantir la sécurité face aux horreurs de la guerre; elle est aussi synonyme d'espoir face à l'injustice et à l'oppression. Si l'on veut que la primauté du « Nous, peuples des Nations Unies » ne se résume pas à de simples paroles, il faut que les droits fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies soient garantis à tous les peuples. Il va sans dire que le droit inaliénable à l'autodétermination continue d'être refusé à des millions de personnes, notamment le peuple du Jammu-et-Cachemire occupé et le peuple palestinien. Il s'agit non seulement d'une parodie de justice, mais aussi d'une violation flagrante de la Charte.

Deuxièmement, certaines personnes cherchent de plus en plus à abolir les normes bien établies du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que l'interdiction de l'emploi de la force. Les sanctions juridiques en cas d'actes illégaux de ce type se trouvent parfois dans la Charte même. Les principes de la Charte ne doivent pas servir les intérêts d'un petit nombre de personnes influentes. Ils servent de référence aux États Membres qui souhaitent moduler leur comportement sur la scène internationale. La communauté internationale doit rester unie contre toute tentative de mettre en cause le caractère sacré de la Charte ou de réinterpréter

ses dispositions fondamentales en vue d'atteindre des objectifs limités et personnels.

Troisièmement, en garantissant la dignité humaine grâce à la satisfaction des besoins économiques fondamentaux, le droit au développement constitue un lien essentiel entre les trois piliers de l'ONU. Il offre également un moyen rapide de mettre en œuvre l'ambitieux programme mondial défini par les objectifs de développement durable. Le droit au développement doit être considéré comme un droit fondamental de l'homme. Après tout, la détresse économique engendre des privations qui se traduisent par un désenchantement à l'égard des institutions multilatérales.

Quatrièmement, le règlement pacifique des différends ne doit pas être une réflexion après coup sur le Chapitre VII de la Charte. Il est possible d'intensifier la diplomatie au service de la paix à condition de placer l'ensemble des mesures prévues au Chapitre VI au centre de l'architecture mondiale de paix et de sécurité.

Enfin, pour que l'ONU reste fidèle à sa Charte, elle doit être pleinement conforme à l'esprit démocratique de notre époque et représenter les aspirations de tous les États Membres – petits, moyens et grands.

Il est dans l'intérêt de tous de mettre fin aux conflits, de favoriser la paix, de lutter contre le terrorisme, de renforcer la démocratie, de promouvoir les droits de l'homme et de relever les défis posés par les changements climatiques. Nous ne pourrions atteindre ces objectifs et créer un nouvel ordre mondial pacifique et prospère qu'en faisant appel à l'ONU et en respectant strictement les principes énoncés dans sa Charte.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : L'ONU est l'organisation la plus représentative. Elle fait siennes les vertus de la coopération multilatérale en tant que moyen de régler certains des problèmes les plus complexes du XXI^e siècle. En effet, c'est en œuvrant ensemble que la communauté internationale pourra obtenir des résultats déterminants qui profiteront à tous. Notre collaboration s'est traduite par des résultats concrets et a été couronnée de succès à bien des égards – je pense notamment à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat.

Le Programme 2030 souligne clairement le pouvoir transcendant de la diplomatie lorsqu'il s'agit d'atteindre un objectif commun dans l'intérêt supérieur de tous. Pourtant, lorsque les pays adoptent des politiques protectionnistes et unilatérales, cela ne fait que nuire aux intérêts de l'ensemble de la communauté

internationale. Le commerce et les investissements ont apporté la prospérité à tous les pays, quelle que soit leur taille. Pour sa part, le Cambodge est parvenu à la paix et à la stabilité, et a connu un développement rapide, avec une forte croissance économique de 7% par an au cours des deux dernières décennies.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le commerce, la diplomatie et la coopération de nos partenaires. La communauté internationale doit en tenir compte car en l'absence de multilatéralisme et de coopération, les populations ne feraient que s'appauvrir, les économies déclineraient et le capital financier se réduirait. La capacité d'atteindre les objectifs ambitieux du Programme 2030 serait sérieusement compromise. Ces échecs renforceraient à leur tour les dangereuses idéologies du terrorisme, aggravant ainsi les conflits régionaux.

Ayant prospéré grâce à la mondialisation, le Cambodge croit en l'importance d'une coopération internationale fondée sur des règles. Dans ce contexte, le Gouvernement royal du Cambodge est fermement convaincu que le commerce mondial ne doit pas être entravé par l'imposition de sanctions unilatérales à des fins politiques. En effet, les sanctions unilatérales et autres mesures coercitives de ce type doivent être évitées, car elles violent le droit international, portent atteinte aux droits de l'homme et sont en contradiction directe avec la diplomatie et la coopération multilatérales.

Au contraire, les pratiques en matière de commerce et d'investissement devraient être améliorées par l'octroi d'un traitement préférentiel aux pays en développement. Le partage de l'information et des technologies devrait être soutenu. En outre, il est nécessaire de promouvoir la stabilité et la diversification du secteur financier, et d'encourager ainsi l'innovation ainsi que le rôle et le dynamisme du secteur privé pour répondre aux besoins financiers nécessaires à la réalisation de l'ambitieux Programme 2030.

Les efforts mondiaux doivent être axés sur le développement socioéconomique durable, en évitant à tout prix les conflits par la coopération et la diplomatie. Ces efforts sont essentiels pour renforcer la paix et la sécurité tout en promouvant l'état de droit aux niveaux national et international, ce qui pourrait contribuer à des relations amicales entre les nations, conformément aux trois piliers de la Charte des Nations Unies.

Le Préambule de la Charte indique clairement que les peuples des Nations Unies doivent pratiquer

la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Ils doivent unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales et œuvrer ensemble à la réalisation d'intérêts communs, en particulier à la promotion du progrès économique et social de tous les peuples. Ce n'est qu'en travaillant dans un esprit de solidarité que la communauté mondiale sera en mesure de relever les défis les plus difficiles du moment.

Pour terminer, le Cambodge tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Ma délégation

est fermement convaincue qu'avec l'action dévouée de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et leur engagement renouvelé à respecter et promouvoir les buts et principes inscrits dans la Charte, la communauté mondiale parviendra à faire progresser la paix, le développement et le progrès pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance. Nous entendrons les autres orateurs inscrits pour cette réunion commémorative cet après-midi à 15 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 13 h 5.